



REGIONS GEOGRAPHIQUES DE L'ICANN

Rapport intermédiaire du groupe de travail sur la
révision des régions géographiques à l'adresse de la
communauté de l'ICANN

Novembre 2010

(appel aux commentaires de la communauté jusqu'au 30 janvier 2011)

Membres du groupe de travail :

Adiel Akplogan (PDG, AfriNIC)
David Archbold (membre ccNSO - .ky) président
Fahd Batayneh (membre ccNSO - .jo)
Olga Cavalli (membre du conseil du GNSO) vice-présidente
Zahid Jamil (membre du conseil du GNSO)
Janis Karklins (président du GAC 2010)
Cheryl Langdon-Orr (présidente de l'ALAC)
Carlton Samuels (membre de l'ALAC)
Paul Wilson (directeur général, APNIC)

Soutien de la part du personnel de l'ICANN :

Bart Boswinkel
Gisella Gruber-White
Robert Hoggarth

Table des matières

SYNTHESE	3
INTRODUCTION.....	3
CONTEXTE	3
ÉTABLISSEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL :	4
LE RAPPORT INITIAL :	5
PORTEE DU RAPPORT INTERMEDIAIRE:	6
A. REVISION DES OBJECTIFS SOUS-JACENTS DES REGIONS GEOGRAPHIQUES DE L'ICANN	7
HISTORIQUE : 1998 A 2002	7
HISTORIQUE : 2002 A 2009	10
HISTORIQUE : AUJOURD'HUI	15
ANALYSE ET DEDUCTIONS	16
B. FORMULATION DE QUESTIONS FONDAMENTALES ET CONFIRMATION DES PRINCIPES GENERAUX.....	18
C. IDENTIFICATION DES QUESTIONS SUR LESQUELLES ELABORER DES RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES.....	22
PRINCIPES GENERAUX CONCERNANT L'APPLICATION DE LA DIVERSITE GEOGRAPHIQUE :	23
NOMBRE DE REGIONS :	32
AFFECTATION DE PAYS A DES REGIONS:	34
NOMBRE DE REGIONS:.....	35
D. PROCHAINES ETAPES	39
ANNEX A: TERMINOLOGY ESTABLISHED IN THE INITIAL REPORT OF THE WORKING GROUP	40
REPRESENTATION (ALSO CALLED "ELECTORAL")	40
PARTICIPATION	40
OPERATIONS	40
ANNEX B: ORIGINAL LIST OF MATTERS TO BE TAKEN INTO CONSIDERATION (REPRODUCED FROM THE INITIAL REPORT OF THE WORKING GROUP)	41
ANNEX C: GEOGRAPHIC REGIONS REVIEW WORKING GROUP SURVEY MATERIALS.....	46
RAW STATISTICS	46
SELECTION OF INDIVIDUAL RESPONDENT COMMENTS RECOVERED:	49

Synthèse

1. Dans ce rapport intermédiaire, le deuxième des trois rapports prévus, le groupe de travail tente de tirer parti de son rapport initial et évalue la mesure dans laquelle les usages des régions géographiques de l'ICANN (telles que définies actuellement, ou dans l'absolu) continuent à satisfaire les exigences des parties prenantes pertinentes.
2. Au départ, ce document se concentre sur les principes généraux, sur des réflexions spécifiques et sur certaines des questions critiques (« points ») qu'il traitera dans son rapport final. Ce document aborde trois domaines spécifiques. Il offre (1) une révision de l'historique, des objectifs et des principes généraux du cadre des régions géographiques de l'ICANN ; (2) il soulève un nombre de questions stratégiques fondamentales qu'il soumet à l'examen de la communauté ; et (3) il s'étend sur un nombre de points spécifiques identifiés dans le rapport initial qui seront probablement traités dans le rapport final.
3. La communauté est invitée à soumettre des commentaires concernant le contenu de ce document jusqu'au 30 janvier 2011 au plus tard.

Introduction

Contexte

4. Les règlements de l'ICANN prévoient qu'une des valeurs principales de l'organisation est « la recherche et soutien d'une participation étendue et avisée reflétant la diversité fonctionnelle, **géographique**, et culturelle de l'Internet, à tous les niveaux d'élaboration des politiques et de prise de décision ». Voir règlements de l'ICANN - [article 1, section 2, paragraphe 4](#).
5. Les régions géographiques de l'ICANN ont été initialement créées afin de garantir la diversité régionale dans la composition du Conseil d'administration de l'ICANN. Par une résolution du Conseil d'administration de l'ICANN adoptée en 2000¹, ce dernier a enjoint au personnel d'affecter des pays à des régions géographiques selon les classifications actuelles de la division statistique de l'ONU (UNSD)². Il a également introduit le concept de « citoyenneté » en relation avec l'utilisation des régions géographiques de l'ICANN.
6. Par la suite, le cadre des régions géographiques de l'ICANN a été appliqué de

¹ www.icann.org/en/minutes/minutes-16jul00.htm

² <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regin.htm>

diverses manières lors de la définition des structures organisationnelles pour l'ALAC, le GNSO et le ccNSO.

7. Actuellement, les statuts de l'ICANN définissent cinq régions géographiques³:
 - L'Afrique ;
 - L'Amérique du Nord ;
 - L'Amérique latine / les Caraïbes ;
 - L'Asie / Australie / Pacifique ; et
 - L'Europe.

Établissement du groupe de travail :

8. Dans un rapport de septembre 2007 adressé au Conseil d'administration de l'ICANN⁴, le ccNSO soulignait un nombre de préoccupations concernant la définition actuelle des régions géographiques et recommandait la désignation d'un groupe de travail à l'échelle de la communauté pour étudier ces questions. Lors de sa réunion à Los Angeles, en novembre 2007⁵, le Conseil d'administration de l'ICANN a demandé à la communauté de l'ICANN, le GNSO, le ccNSO, l'ASO, le GAC et l'ALAC y inclus, de transmettre au personnel de l'ICANN ses remarques sur la recommandation du conseil du ccNSO, à savoir sur la désignation d'un groupe de travail à l'échelle communautaire pour étudier et passer en revue les questions liées à la définition des régions géographiques de l'ICANN, consulter toutes les parties prenantes et soumettre des propositions au Conseil d'administration en vue de résoudre les questions portant sur la définition actuelle des régions géographiques de l'ICANN.
9. Suite aux remarques et au soutien de la part du GNSO, de l'ALAC et du GAC, lors de sa réunion au Caire (novembre 2008), le Conseil d'administration de l'ICANN⁶, autorisa l'établissement du groupe de travail proposé. Le Conseil d'administration a ensuite approuvé la charte du groupe de travail le 26 juin 2009.⁷

³ www.icann.org/en/general/bylaws.htm#VI-5

⁴ <http://ccnso.icann.org/workinggroups/ccnso-final-report-regions-wg-240907.pdf>

⁵ www.icann.org/en/minutes/resolutions-02nov07.htm#_Toc55609368

⁶ www.icann.org/en/minutes/resolutions-07nov08.htm#_Toc87682556

⁷ Des copies de la charte, dans les six langues des NU, sont publiées dans l'espace consacré au forum de consultation publique sur la page Web de consultation publique de l'ICANN (voir - <http://www.icann.org/en/public-comment/public-comment-200909.html#geo-regions-review>).

Le rapport initial :

10. La charte autorisée par le Conseil d'administration présente dans ses grandes lignes, un processus à trois volets dans le cadre duquel le groupe de travail prépare d'abord un rapport initial présentant brièvement les applications actuelles des régions géographiques de l'ICANN dans divers processus et structures de l'ICANN et confirmant les questions à traiter par le groupe de travail au cours de ses délibérations. Le rapport initial a été publié le 31 juillet 2009 dans les six langues officielles des NU et a été proposé à l'examen et aux commentaires de la communauté pendant une période de consultation publique de 35 jours.
11. Dans ce rapport initial, le groupe de travail identifiait les diverses applications et fonctions auxquelles les « régions géographiques de l'ICANN » étaient actuellement appliquées par les structures existantes de l'ICANN. Il décrivait brièvement d'autres structures et processus identifiés au niveau régional et utilisés au sein de l'ICANN mais non définis dans les règlements. Dans le rapport, le groupe de travail mentionnait également en détail, sans commentaires ou analyse, les « points » qu'il estimait devoir être couverts au cours de ses études à venir.
12. Le rapport comportait trois questions spécifiques sur lesquelles le groupe de travail sollicitait des commentaires de la communauté. D'abord, malgré sa recherche approfondie, le groupe de travail était particulièrement préoccupé par l'éventualité d'avoir laissé passer des usages ou des applications spécifiques du cadre des régions géographiques dans les structures organisationnelles de l'ICANN. Le groupe de travail demandait à la communauté d'identifier toutes les applications qu'il aurait éventuellement laissé passer. Le groupe de travail demandait également à la communauté de confirmer que son champ de travail devrait se limiter à ces usages et applications et non pas entrer dans le détail de certaines des applications opérationnelles spécifiques pour lesquelles des considérations géographiques sont actuellement utilisées par le personnel de l'ICANN.
13. Deuxièmement, le groupe de travail demandait si les « catégories d'usage » qu'il avait identifiées étaient suffisantes et adéquates ? Le rapport initial identifiait la représentation, la participation et les opérations comme étant les trois « catégories d'usage » principales pour lesquelles les régions géographiques étaient actuellement utilisées au sein de la communauté de l'ICANN. Ces catégories sont une composante importante du cadre d'analyse du groupe de travail.
14. Enfin, le rapport initial présentait une liste de 25 « points à prendre en considération » potentiels et demandait à la communauté de se prononcer sur

les questions qu'il faudrait supprimer et sur les ajouts éventuels à la liste.

15. La période de consultation publique du rapport initial s'est clôturée le 4 septembre 2009. Un seul commentaire a été soumis dans le cadre du forum. Ce commentaire, provenant de M. Abdulaziz H. Al-Zoman, Ph.D, proposait d'ajouter une région arabe au cadre des régions géographiques de l'ICANN, mais n'abordait aucune des autres questions posées par le groupe de travail.

Portée du rapport intermédiaire:

16. Ce rapport intermédiaire tire parti des bases du rapport initial du groupe de travail et commence à se concentrer sur les principes généraux, les réflexions spécifiques et certaines des questions critiques (« points ») qu'il traitera dans son rapport final. Ce document aborde trois domaines spécifiques. Il offre (a) une révision de l'historique, des objectifs et des principes généraux du cadre des régions géographiques de l'ICANN ; (b) il soulève un nombre de questions stratégiques fondamentales qu'il soumet à l'examen de la communauté ; et (c) il s'étend sur un nombre de points spécifiques identifiés dans le rapport initial qui seront probablement traités dans le rapport final.

- a) Révision des objectifs sous-jacents des régions géographiques de l'ICANN - section A :

Dans son rapport initial, le groupe de travail présentait en détail COMMENT les régions géographiques (telles que définies dans les règlements) étaient utilisées à travers l'ICANN. Il n'abordait pas, toutefois, la question plus fondamentale du POURQUOI de l'utilisation des régions géographiques. Le groupe de travail estime que ces objectifs sous-jacents doivent être compris avant de pouvoir correctement apprécier s'ils sont actuellement atteints. Pour ce faire, nous devons examiner l'historique de l'ICANN et la section A passe d'abord en revue l'évolution du cadre des régions géographiques.

- b) Formulation de questions fondamentales et confirmation des principes généraux - section B :

Dans cette brève section, le groupe de travail aborde directement un nombre de questions fondamentales, de principes et de considérations qui ont aidé à contribuer aux objectifs sous-jacents du cadre des régions géographiques actuel. Il établit par ailleurs certains paramètres généraux pour les aborder de manière cohérente. Pour la première fois, cette section propose aussi quelques questions hypothétiques que le groupe de travail souhaiterait discuter ou inclure dans son rapport final.

c) Identification des questions sur lesquelles élaborer des recommandations spécifiques - section C :

Le groupe de travail présente une liste de 25 « points » dans son rapport initial, qu'il estimait devoir être couverts lors de ses études ultérieures.⁸ Contrairement au rapport initial, ce rapport intermédiaire identifie et explore des problématiques et des enjeux spécifiques que les membres de la communauté associent aux régions géographiques actuelles, et identifie les moyens potentiels permettant de les aborder. Ce document ne recommande de solutions spécifiques à aucun de ces points. Le cas échéant, ces solutions seront abordées dans le rapport final.

A. Révision des objectifs sous-jacents des régions géographiques de l'ICANN

17. Dans son rapport initial, le groupe de travail présentait en détail COMMENT les régions géographiques (telles que définies dans les règlements) étaient utilisées à travers l'ICANN. Il n'abordait pas, toutefois, la question plus fondamentale du POURQUOI de l'utilisation des régions géographiques. Le groupe de travail estime que nous devons comprendre ces objectifs sous-jacents avant de pouvoir correctement apprécier s'ils sont actuellement atteints. Pour ce faire, nous devons examiner l'historique du principe de « diversité géographique » de l'ICANN et l'évolution du cadre des régions géographiques.

Historique : 1998 à 2002

18. Le 30 janvier 1998, le ministère du Commerce des États-Unis a émis un document de discussion intitulé « Une proposition pour améliorer la gestion technique des noms et adresses sur Internet » (« le livre vert⁹»). Après une période de consultation publique, ceci fut suivi le 5 juin 1998 par une déclaration de politique (« le livre blanc¹⁰») émise par l'administration nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis (NTIA). Les extraits suivants du livre blanc présentent un certain intérêt :

Le livre vert a identifié plusieurs associations de membres et organisations internationales pour désigner des membres du Conseil telles que l'APNIC, l'ARIN, le RIPE et le conseil pour l'organisation de l'Internet. Nous persistons à croire qu'à

⁸ Tel que décrit dans son rapport initial, les « questions ou problématiques » peuvent être considérées comme des points auxquels, s'ils ne sont pas abordés dans les rapports suivants, pourraient générer par la suite des commentaires tels que « pourquoi n'avez-vous pas pris 'xyz' en considération ? » de la part de la communauté Internet.

⁹ www.ntia.doc.gov/ntiahome/domainname/dnsdrft.htm

¹⁰ www.icann.org/en/general/white-paper-05jun98.htm

mesure que l'usage de l'Internet s'étend en dehors des États-Unis, il est de plus en plus probable qu'une entité de gestion du DNS convenablement ouverte et transparente ait des administrateurs provenant de partout dans le monde. Bien que nous n'établissions pas des seuils obligatoires pour une représentation mondiale, cette déclaration de politique est conçue pour identifier la représentativité mondiale comme une priorité importante.¹¹

....

Tel que décrit dans les documents organisationnels adéquats, (charte, règlements, etc.) la nouvelle société devrait :

2) ordonner au Conseil d'administration provisoire d'établir un système pour l'élection d'un Conseil d'administration de la nouvelle société qui garantisse que le nouveau Conseil d'administration de la société reflète la diversité géographique et fonctionnelle de l'Internet et soit suffisamment flexible pour permettre l'évolution et refléter les changements dans la composition des parties prenantes de l'Internet. ...¹²

19. La première mention des régions géographiques telle qu'elle apparaît le 2 octobre 1998 dans la version préliminaire des règlements¹³ jointe à la réponse de l'ICANN¹⁴ au livre blanc, énonce :

Section 6. REPRESENTATION INTERNATIONALE

Afin d'assurer une vaste représentation internationale au conseil d'administration, pas plus d'une moitié (1/2) du nombre total d'administrateurs At Large à tout moment donné ne seront résidents d'une seule région géographique, et pas plus de deux (2) des administrateurs désignés par chaque organisation de soutien ne seront résidents d'une seule région géographique. Dans ce document, chacune des régions suivantes sera une « région géographique » : l'Europe, l'Asie / l'Australie / le Pacifique ; l'Amérique Latine / Les Caraïbes ; l'Afrique ; et l'Amérique du Nord. Les pays spécifiques inclus dans chaque région géographique sont déterminés par le Conseil d'administration, qui devra réviser cette section de temps à autre (mais au moins une fois tous les trois ans) pour déterminer si des changements sont nécessaires.

20. Toutefois, la communauté et la NTIA n'étaient pas satisfaites par cette version préliminaire et le 21 novembre 1998¹⁵, l'ICANN a modifié la section 6 comme suit (changements soulignés):

¹¹ Voir le livre blanc, contexte, paragraphe 5 - réponse

¹² Voir le livre blanc, déclaration de politique révisée, section structure

¹³ www.ntia.doc.gov/ntiahome/domainname/proposals/icann/bylaws.htm

¹⁴ www.ntia.doc.gov/ntiahome/domainname/proposals/icann/letter.htm

¹⁵ www.icann.org/en/general/archive-bylaws/bylaws-23nov98.htm

Section 6. REPRESENTATION INTERNATIONALE

Afin d'assurer une vaste représentation internationale au conseil d'administration : (1) au moins un citoyen d'un pays situé dans chacune des régions géographiques énumérées dans cette section 6 sera membre du Conseil d'administration (mis à part le Conseil d'administration initial) à tout moment ; (2) pas plus de la moitié (1/2) du nombre total d'administrateurs At Large à tout moment donné ne seront des citoyens de pays situés dans une seule région géographique, et (3) pas plus de la moitié (1/2) du nombre total d'administrateurs, dans l'ensemble, élus suite à leur nomination par les organisations de soutien ne seront des citoyens de pays situés dans une seule région géographique. Dans ce document, chacune des régions suivantes sera une « région géographique » : l'Europe, l'Asie / l'Australie / le Pacifique ; l'Amérique Latine / Les Caraïbes ; l'Afrique ; et l'Amérique du Nord. Les pays spécifiques inclus dans chaque région géographique sont déterminés par le Conseil d'administration, qui devra réviser cette section de temps à autre (mais au moins une fois tous les trois ans) pour déterminer si des changements sont nécessaires, du fait de l'évolution de l'Internet.

21. Dans une lettre datée du 23 novembre 1998 et adressée à la NTIA¹⁶, l'ICANN expliquait ces changements comme suit :

Diversité Géographique

Nous avons essayé de garantir que le Conseil d'administration permanent élargi soit encore plus diversifié du point de vue géographique que le Conseil d'administration initial. Néanmoins, vu les manifestations d'inquiétude continues à ce sujet, nous avons révisé les règlements pour garantir encore plus la diversité géographique à deux égards : en exigeant que le Conseil d'administration permanent comprenne au moins un représentant de chaque région géographique, et en exigeant que pas plus de la moitié des administrateurs élus par les organisations de soutien ne soient dans l'ensemble des citoyens d'une seule région géographique. Le comité consultatif sur la composition des membres devra ainsi prendre compte de ces dispositions dans ces recommandations ayant rapport avec les procédures et les politiques d'élection.

De plus, nous avons procédé à quelques changements mineurs des éléments de certains autres règlements, y compris l'ajout d'un langage exprimant clairement que toute considération de changements dans les pays inclus dans les régions géographiques ou d'autres points liés à la diversité géographique prendra en compte l'évolution de l'Internet.

22. De novembre 1998 à décembre 2002, il y eut un certain nombre d'autres changements relativement mineurs des règlements, ayant rapport avec la diversité géographique mais principalement liés à l'élection des administrateurs At Large et des représentants au conseil des noms. Ces procédures ayant été changées comme résultat du processus d'évolution et de réforme 2002, leur

¹⁶ www.icann.org/en/announcements/letter-pr23nov98.htm

examen présente peu d'intérêt.

Historique : 2002 à 2009

23. En décembre 2002, l'ICANN publiait de nouveaux règlements¹⁷ suite à l'achèvement du processus d'évolution et de réforme 2002. Pour la première fois, les règlements de l'ICANN comportaient une déclaration des valeurs principales de l'ICANN. Très pertinente à ce rapport, la quatrième valeur principale est énoncée comme suit :

*Recherche et soutien d'une participation étendue et éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle de l'Internet, à tous les niveaux d'élaboration des politiques et de prise de décisions.*¹⁸

24. Pour refléter la nouvelle méthode de nomination de membres au Conseil d'administration de l'ICANN, les paragraphes suivants ont été ajoutés à l'article VI, section 2 des règlements :

2. En exécutant sa mission consistant à pourvoir les sièges 1 à 8, le comité de nomination cherche à s'assurer que le conseil d'administration de l'ICANN soit composé de membres qui, dans l'ensemble, affichent une diversité géographique, culturelle, de compétences, d'expérience et de perspectives, en appliquant les critères énoncés dans la section 3 de cet article. A aucun moment, le comité de nomination ne sélectionne un administrateur pour pourvoir un poste vacant ou un mandat expiré, dont la sélection élèverait le nombre total d'administrateurs (à l'exception du président) citoyens de pays appartenant à une région géographique (tel que défini dans la section 5 de cet article) à plus de cinq ; et le comité de nomination s'assure de par ses sélections, que le conseil d'administration comprend, à tout moment, au moins un administrateur citoyen d'un pays de chaque région géographique de l'ICANN.

3. En exécutant leur mission consistant à pourvoir les sièges 9 à 14, les organisations de soutien cherchent à s'assurer que le conseil d'administration de l'ICANN soit composé de membres qui, dans l'ensemble, affichent une diversité géographique, culturelle, de compétences, d'expérience et de perspectives, en appliquant les critères énoncés dans la section 3 de cet article. A aucun moment donné, deux administrateurs sélectionnés par une organisation de soutien ne peuvent être citoyens du même pays, ou de pays situés dans la même région géographique.

25. La section sur la représentation internationale, qui était la section 6 et devenait la section 5 de l'article VI, était modifiée comme illustré ci-dessous (insertions soulignées, suppressions ~~barrées~~) :

¹⁷ www.icann.org/en/general/archive-bylaws/bylaws-15dec02.htm

¹⁸ Voir <http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#>

Section 6.5. REPRESENTATION INTERNATIONALE

Afin d'assurer une vaste représentation internationale au conseil d'administration : (1) au moins un citoyen la sélection d'un pays situé dans chacune des régions géographiques énumérées dans cette section 6 sera membre du Conseil d'administration (mis à part le Conseil d'administration initial) à tout moment ; (2) pas plus de la moitié (1/2) du nombre total d'administrateurs At Large à tout moment donné ne seront des citoyens de pays situés dans une seule région géographique, et (3) pas plus de la moitié (1/2) du nombre total d'administrateurs, dans l'ensemble, élus suite à leur nomination par le comité de nomination et chaque organisations de soutien organisation de soutien seront conformes à toutes les dispositions de diversité applicables de ces règlements ou de tout protocole d'entente mentionné dans ces règlements concernant l'organisation de soutien. Une des intentions de ces dispositions de diversité est de garantir qu'à tout moment, chaque région géographique ait au moins un administrateur et à tout moment aucune région ne seront citoyens de pays situés dans une seule région géographique. n'aura plus de cinq administrateurs au Conseil d'administration (à l'exception du président). Dans ces règlements, chacune des régions suivantes sera est considérée une « région géographique » : l'Europe, l'Asie / l'Australie / le Pacifique ; l'Amérique Latine / Les Caraïbes ; l'Afrique ; et l'Amérique du Nord. Les pays spécifiques inclus dans chaque région géographique sont déterminés par le Conseil d'administration, qui devra réviser cette section de temps à autre (mais au moins une fois tous les trois ans) pour déterminer si des changements sont nécessaires, du fait de l'évolution de l'Internet.

26. Pour la première fois, les règlements de décembre 2002 font aussi référence aux régions géographiques en connexion avec la structure d'une organisation actuelle de l'ICANN autre que la structure du Conseil d'administration.¹⁹ L'article XI, section 2, paragraphe 4 décrit en détail les règlements régissant le comité consultatif At-Large. En résumé, les règlements faisant référence aux régions étaient :

1. Le comité consultatif At-Large se compose de :
 - a. deux membres sélectionnés par chacune des organisations régionales At-Large (RALO)
 - b. cinq membres sélectionnés par le comité de nomination, comprennent un citoyen d'un pays appartenant à chacune des cinq régions géographiques.

¹⁹ Les règlements précédents avaient fait brièvement référence aux régions en connexion avec le conseil des noms, mais cette organisation n'existe plus.

2. Une RALO est établie pour chaque région géographique.
 3. Chaque RALO se compose de structures At-Large indépendantes situées dans sa région géographique qui inclut des utilisateurs individuels et est ouverte à la participation de tous (mais uniquement) utilisateurs qui sont citoyens ou résidents de pays appartenant à la région géographique de la RALO.
27. La modification majeure suivante des règlements eut lieu en juin 2003 avec l'ajout de l'article IX²⁰ régissant le ccNSO. En résumé, les règlements faisant référence aux régions étaient :
1. Le conseil du ccNSO se compose de :
 - a. trois membres sélectionnés par les membres du ccNSO au sein de chaque région géographique,
 - b. trois membres sélectionnés par le comité de nomination,
 - c. des agents de liaison,
 - d. des observateurs.
 2. Les agents de liaison sans droit de vote comprendront un membre désigné par chaque organisation régionale ccTLD.
 3. Les gestionnaires de ccTLD dans une région géographique, membres du ccNSO sont désignés comme étant des membres du ccNSO « appartenant à » la région géographique, quel que soit l'emplacement physique du gestionnaire de ccTLD. Dans le cas où la région géographique d'un membre du ccNSO n'est pas clairement définie, le membre ccTLD devrait lui-même choisir, conformément aux procédures adoptées par le conseil du ccNSO.
 4. Les membres du conseil du ccNSO sélectionnés par les membres du ccNSO de chaque région géographique sont sélectionnés sur mise en candidature, et, si nécessaire, sur élection, par les membres du conseil du ccNSO appartenant à cette région géographique.
 5. Tout membre du ccNSO peut poser la candidature d'une personne donnée à la fonction de membre du conseil du ccNSO représentant la région géographique du membre du ccNSO. Les candidatures doivent être

²⁰ www.icann.org/en/general/archive-bylaws/bylaws-26jun03.htm#IX

appuyées par un autre membre du ccNSO provenant de la même région géographique.

6. Le conseil du ccNSO peut désigner une organisation régionale pour chaque région géographique de l'ICANN, à condition que l'organisation régionale soit ouverte à toute adhésion de l'ensemble des membres du ccNSO appartenant à la région géographique. Les décisions visant la désignation ou la suppression de désignation d'une organisation régionale requièrent 66% des votes de l'ensemble des membres du conseil du ccNSO et font l'objet d'une révision, conformément aux procédures établies par le Conseil d'administration.
28. Par ailleurs, en juin 2003, lors de la conférence de l'ICANN à Montréal, le Conseil d'administration de l'ICANN réalisa une révision trisannuelle des régions géographiques conformément à l'article VI, section 5 des règlements. Il résolut de maintenir le statu quo²¹, déclarant :

Attendu que, lors de sa réunion de juillet 2000 à Yokohama, le Conseil d'administration dans sa [résolution 00.64](#)²² ordonna au personnel « d'affecter des pays aux régions géographiques sur la base des classifications en vigueur de « pays ou régions, codes et abréviations » de la division statistique de l'ONU, révisées le 16 février 2000, et de la « composition des régions macrogéographiques (continentales) et régions géographiques composantes », révisée le 16 février 2000 », étant entendu que les territoires dépendants devaient être groupés avec le pays de citoyenneté pour le territoire ;

...

Attendu que le personnel a préparé et publié en ligne une [table d'affectation mise à jour](#)²³ sur la base de la version la plus récente (mars 2003) des documents de la division statistique de l'ONU ;

A résolu [03.100] que le Conseil d'administration réaffirme la définition existante des cinq régions géographiques et réaffirme la méthodologie existante d'affectation de pays et territoires spécifiques à des régions particulières, conformément à [l'article VI, section 5, des règlements de l'ICANN](#), et

A aussi résolu [03.101] que le Conseil d'administration de l'ICANN adopte la [table d'affectation publiée par le personnel le 5 juin 2003](#).

²¹ www.icann.org/en/minutes/minutes-26jun03.htm

²² www.icann.org/en/general/archive-bylaws/bylaws-02jun03.htm#VI-5

²³ www.icann.org/en/meetings/montreal/geo-regions-topic.htm

29. Nulle autre modification des règlements n'a eu un impact sur les régions géographiques jusqu'à mars 2009 lorsqu'à l'instigation du NomCom, l'article 6 (Conseil d'administration), section 2, paragraphes 2 et 3 ²⁴ a été modifié comme suit (insertions soulignées, suppressions ~~barrées~~) :

2. *En exécutant sa mission consistant à pourvoir les sièges 1 à 8, le comité de nomination cherche à s'assurer que le conseil d'administration de l'ICANN soit composé de membres qui, dans l'ensemble, affichent une diversité géographique, culturelle, de compétences, d'expérience et de perspectives, en appliquant les critères énoncés dans la section 3 de cet article. A aucun moment, lorsqu'il fait sa sélection, le comité de nomination ne sélectionne un administrateur pour pourvoir un poste vacant ou un mandat expiré, dont la sélection élèverait le nombre total d'administrateurs (à l'exception du président) ~~qui sont citoyens de de~~ pays appartenant à une région géographique (tel que défini dans la section 5 de cet article) à plus de cinq ; et le comité de nomination s'assure ~~dans~~ lorsqu'il fait ses sélections, que ~~à tout moment~~ le conseil d'administration comprend au moins un administrateur ~~qui est citoyen d'un~~ pays de chaque région géographique de l'ICANN (« calcul de diversité »).*

Aux fins de cette sous-section 2 de l'article VI, section 2 des règlements de l'ICANN, si un candidat à la fonction d'administrateur détient la nationalité de plus d'un pays, ou a été domicilié pendant plus de cinq ans dans un pays duquel le candidat ne détient pas la nationalité (« domicile »), ce candidat peut être considéré comme étant de l'un des deux pays et doit choisir dans sa déclaration d'intérêt le pays de sa nationalité ou de son domicile qu'il souhaite que le comité de nomination utilise à des fins de calcul de diversité. Aux fins de cette sous-section 2 de l'article VI, section 2 des règlements de l'ICANN, une personne peut avoir un seul « domicile », déterminé comme le lieu de la résidence permanente et du domicile du candidat.

3. *En exécutant leur mission consistant à pourvoir les sièges 9 à 14, les organisations de soutien cherchent à s'assurer que le conseil d'administration de l'ICANN soit composé de membres qui, dans l'ensemble, affichent une diversité géographique, culturelle, de compétences, d'expérience et de perspectives, en appliquant les critères énoncés dans la section 3 de cet article. A aucun moment donné, deux administrateurs sélectionnés par une organisation de soutien ne peuvent être citoyens ~~du~~ du même pays, ou de pays situés dans la même région géographique.*

Aux fins de cette sous-section 3 de l'article VI, section 2 des règlements de l'ICANN, si un candidat à la fonction d'administrateur détient la nationalité de plus d'un pays, ou a été domicilié pendant plus de cinq ans dans un pays duquel le candidat ne détient pas la nationalité (« domicile »), ce candidat peut être considéré comme étant de l'un des deux pays et doit choisir dans sa déclaration d'intérêt le pays de sa nationalité ou de son domicile qu'il souhaite que l'organisation de soutien utilise à des fins de sélection. Aux fins de cette sous-

²⁴ www.icann.org/en/general/archive-bylaws/bylaws-20mar09.htm#VI

section 3 de l'article VI, section 2 des règlements de l'ICANN, une personne peut avoir un seul « domicile », déterminé comme le lieu de la résidence permanente et du domicile du candidat.

30. Enfin, le 27 août 2009, les règlements ont été modifiés pour refléter la nouvelle organisation du GNSO. L'article X, section 3 (conseil du GNSO), paragraphes 1 et 3²⁵ a été modifié pour inclure les références suivantes aux régions géographiques ou à la diversité :

1.

Les groupes de parties prenantes devraient, dans leurs chartes, garantir que leur représentation au conseil du GNSO soit aussi diversifiée que possible et faisable, y compris en termes de considérations géographiques, de regroupements du GNSO, de secteur, de capacités et de genre.

2. ...

3. *Sauf dans des « circonstances spéciales » telles que, sans limitation, la satisfaction d'exigences géographiques ou autres exigences de diversité définies dans les chartes des groupes de parties prenantes, lorsque nul autre représentant alternatif n'est disponible pour cette fonction, nul membre du conseil ne peut être sélectionné pour remplir plus de deux mandats consécutifs. Dans de telles circonstances spéciales, un membre du conseil peut remplir un mandat supplémentaire....*

Historique : Aujourd'hui

31. Reconnaisant tous les changements dans le cadre des régions géographiques de la décennie passée, les membres du groupe de travail ont cherché à déterminer comment les membres existants de la communauté de l'ICANN percevaient l'application et la valeur du cadre dans son état actuel. Les membres du groupe de travail ont réalisé un petit sondage pour les aider à obtenir une meilleure image du niveau de compréhension et de conscience de la communauté concernant le cadre de régions géographiques et l'impact qu'il a sur les activités et le travail stratégique dans les diverses organisations et régions de l'ICANN.

32. Le sondage a duré près de dix semaines, à compter du 4 mai 2010 jusqu'au 10 juin 2010 et ensuite, pendant la période immédiatement précédant la conférence de l'ICANN à Bruxelles, en Belgique, au cours de la conférence (n. 38 de l'ICANN) et immédiatement après. Au total, 35 membres de la

²⁵ www.icann.org/en/general/archive-bylaws/bylaws-27aug09.htm#X

communauté ont participé au sondage et la majorité écrasante des répondants appartenait à la communauté At-Large.²⁶ Les réponses fournies étaient riches en réflexion mais étant donné l'échantillon réduit, les résultats ne sont utiles qu'à titre d'information non confirmée.

33. En général, les réponses au sondage ont confirmé que dans les communautés de l'ICANN qui l'appliquent, le cadre des régions géographiques était un outil utile qui aide les membres de la communauté à faire des connexions et bâtir des relations avec des partenaires régionaux et des particuliers qui partagent une culture, des valeurs et une expérience communes. Ceci est particulièrement vrai pour l'application par la communauté At-Large de la structure de l'organisation régionale At-Large (RALO) laquelle reflète le cadre des régions géographiques de l'ICANN.
34. Les nouveaux entrants à la communauté de l'ICANN sont conscients du concept de diversité géographique et semblent soutenir ce concept en principe même s'ils ne savent peut-être pas comment il est spécifiquement appliqué dans le concept de l'ICANN. Les vétérans de la communauté de l'ICANN sont très conscients du système et le considèrent utile, mais ils notent aussi des domaines susceptibles d'être améliorés. Plusieurs répondants ont exprimé le souhait d'avoir soit une nouvelle région géographique arabe ou une catégorie régionale géographique dédiée à de petites nations insulaires. Reconnaisant les facettes multiples de la diversité, un répondant a même noté l'idée intéressante de permettre aux membres de la communauté de choisir comment ils voudraient être classés à des fins de diversité (par ex. par langue, situation géographique, statut légal (à but lucratif ou non) ou expertise technologique).

Analyse et déductions

35. De l'analyse ci-dessus, nous pouvons conclure dans l'ensemble que :
 - a. Les régions géographiques ont été initialement définies pour aider à garantir « une vaste représentation internationale » au Conseil d'administration de l'ICANN. Au départ, elles n'avaient pas d'autre but.
 - b. Le Ministère du Commerce/la NTIA et les autres parties prenantes s'attendaient à ce que la composition du Conseil d'administration de l'ICANN « reflète la diversité géographique et fonctionnelle de l'Internet ». Comme ils prévoyaient que l'Internet évoluerait avec le temps, ils estimaient que les procédures de nomination des membres du Conseil d'administration

²⁶ Les statistiques brutes et un recueil de commentaires des répondants sont fournis à l'annexe C de ce document.

devaient être « suffisamment flexibles pour permettre à l'évolution de refléter les changements dans la composition des parties prenantes de l'Internet ». Les idées sur cette question étaient suffisamment bien arrêtées que l'ICANN s'est sentie tenue de modifier ses règlements initiaux pour ajouter « un langage exprimant clairement que toute considération de changements dans les pays inclus dans les régions géographiques ou tous autres points liés à la diversité géographique, prendront en compte l'évolution de l'Internet ».

- c. Le cycle de révision triennal de la section alors numérotée 6 des règlements (représentation internationale) était voulu pour couvrir les régions elles-mêmes ainsi que l'affectation de pays à chaque région.
- d. Rien dans les archives publiques n'explique comment les régions elles-mêmes étaient sélectionnées, il est toutefois noté que le livre vert et le livre blanc suggèrent tous les deux que des représentants d'APNIC, d'ARIN et du RIPE devraient faire partie du Conseil d'administration de l'ICANN. Il est donc possible que les domaines d'exploitation principaux de ces trois RIR aient été sélectionnés comme les trois premières régions (soit l'Asie / Australie / Pacifique, l'Amérique du Nord et l'Europe respectivement), l'Amérique latine / Caraïbes et l'Afrique étant vues comme les régions suivantes dans lesquelles des RIR seraient probablement établis.
- e. Quelque soit la raison de la définition initiale (et encore actuelle) des régions de l'ICANN (à savoir l'Afrique ; l'Amérique du Nord ; l'Amérique latine / les Caraïbes ; l'Asie / l'Australie / le Pacifique ; et l'Europe), ce n'était pas l'adoption d'une répartition communément reconnue du monde telle que par « continents »²⁷, ni de la définition utilisée par une autre organisation que le groupe de travail a pu identifier. Ces régions sont uniques à l'ICANN.
- f. Comme conséquence du point (e) ci-dessus, des tentatives suivantes d'affectation de pays à des régions « conformément aux normes internationales »²⁸ ou d'adoption « d'une liste indépendamment établie et faisant autorité »²⁹ étaient vouées à l'échec.
- g. Le groupe de travail a été incapable de trouver une résolution du Conseil d'administration de l'ICANN autorisant l'affectation actuelle de pays aux régions géographiques.

36. L'affectation actuelle de territoires à la même région comme étant leur « mère

²⁷ http://en.wikipedia.org/wiki/Continent#Number_of_continents

²⁸ www.icann.org/en/committees/gac/communiqu-14jul00.htm#D

²⁹ www.icann.org/en/minutes/minutes-16jul00.htm

patrie » pourrait en fait REDUIRE la diversité géographique dans certains scénarios (par ex. des membres du Conseil d'administration provenant des îles Caïmans (EU) et de la Jamaïque (LAC) seraient acceptables, pourtant ils sont voisins dans les Caraïbes).

B. Formulation de questions fondamentales et confirmation des principes généraux

37. La compréhension de l'étayage historique et de l'évolution du cadre des régions géographiques de l'ICANN suscite plusieurs questions fondamentales - le cadre a-t-il produit l'effet escompté ? ; les cinq régions sont-elles encore pertinentes, raisonnables et défendables en l'année 2010 ? ; sont-elles, en fait, en accord avec les normes internationales d'aujourd'hui ? Dans cette section, le groupe de travail pose quelques questions supplémentaires et donne même certaines réponses potentielles à ces questions dans l'espoir de susciter des commentaires plus officiels de la part de la communauté qui pourront contribuer à l'apport d'idées supplémentaires au groupe de travail à mesure qu'il rédige son rapport final dans les quelques mois à venir. Le groupe de travail espère soulever un certain nombre de ces questions et concepts lors d'un atelier communautaire dans le cadre de la conférence de l'ICANN (n. 39) à Carthagène, en Colombie et attend avec impatience une participation active de la communauté au cours de ce débat en direct et en personne.
38. *L'usage principal des régions géographiques produit-il actuellement la vaste représentation internationale souhaitée au Conseil d'administration de l'ICANN, reflétant la composition des regroupements Internet ? Dans l'affirmative, est-il probable qu'il continue à le faire dans un avenir prévisible ?*
39. Le groupe de travail a été incapable de localiser quelque chose dans les archives publiques qui explique comment les régions elles-mêmes avaient été sélectionnées. Le livre vert et le livre blanc suggèrent tous les deux que des représentants de l'APNIC, de l'ARIN et du RIPE devraient être au nombre des administrateurs de l'ICANN. Il est donc possible que les domaines d'exploitation principaux de ces trois RIR aient été sélectionnés comme les trois premières régions (soit l'Asie / Australie / Pacifique, l'Amérique du Nord et l'Europe respectivement), l'Amérique latine / Caraïbes et l'Afrique étant vues comme les régions suivantes dans lesquelles des RIR seraient probablement établis. Il est possible que l'adoption de ces régions, basée sur les RIR, fût voulue fournir la « diversité fonctionnelle » requise par les règlements.
40. Quelque soit la raison de la définition initiale (et encore actuelle) des régions géographiques de l'ICANN (à savoir l'Afrique ; l'Amérique du Nord ; l'Amérique latine / les Caraïbes ; l'Asie / l'Australie / le Pacifique ; et l'Europe), ce n'était

pas l'adoption d'une répartition communément reconnue du monde telle que par « continents »³⁰, ni de la définition utilisée par une autre organisation que le groupe de travail a pu identifier. Ces régions sont uniques à l'ICANN.

41. *Étant donné la nature unique de ces cinq régions de l'ICANN, leur adoption initiale était-elle raisonnable et défendable ? Sont-elles encore pertinentes et raisonnables aujourd'hui ?*
42. Lors de la première affectation de pays à des régions géographiques en 2000, le Conseil d'administration de l'ICANN avait exprimé l'opinion qu'il serait beaucoup mieux d'adopter une affectation indépendante faisant autorité que de tenter d'établir une définition propre, comme il n'était pas qualifié à le faire. Le personnel avait identifié la « composition de régions macrogéographiques (continentales), de sous-régions géographiques et de groupements économiques et autres » de la division statistique de l'ONU comme étant une liste adéquate. Il faudrait noter que le groupe de travail a été incapable jusqu'à maintenant d'identifier une affectation alternative faisant autorité de tous les pays du monde à des régions.
43. Malheureusement, les régions prédéfinies de l'ICANN ne correspondent pas aux régions du tableau de la division statistique de l'ONU. De plus, l'ICANN n'avait pas aimé la façon selon laquelle l'ONU affectait des territoires qui ne sont pas des pays autonomes. Comme résultat des changements faits pour concilier ces deux problèmes, 40% des pays sont dans une région de l'ICANN différente de celle affectée par les statistiques de l'ONU.
44. *L'ICANN utilise-t-elle une liste indépendante faisant autorité pour affecter les pays à ses régions, ou a-t-elle créé sa propre liste ? Si elle a créé sa propre liste, les affectations sont-elles encore pertinentes, raisonnables et défendables ? Les régions géographiques actuelles de l'ICANN sont-elles en accord avec les normes internationales ? Y a-t-il d'autres structures également ou plus en accord avec les normes internationales ?*
45. Le GAC conseilla au Conseil d'administration de l'ICANN que lors de l'affectation de pays à des régions « l'ICANN devrait faire référence à des normes internationales existantes pour la répartition régionale de pays ». Il a été supposé, de manière générale, que l'intention était de recommander que l'ICANN adopte une affectation indépendante de pays à des régions, faisant autorité et internationalement acceptée. Comme nous l'avons noté ci-dessus, la seule liste internationalement acceptée que le groupe de travail a pu identifier est celle produite par la division statistique de l'ONU. Elle a été créée dans le seul but d'aider l'établissement de rapports économiques et

³⁰ http://en.wikipedia.org/wiki/Continent#Number_of_continents

statistiques. Elle n'est utilisée par aucun organe international pour définir sa structure organisationnelle ou ses regroupements électoraux. En fait, au sein de l'ONU et de ses organisations subalternes, il existe plusieurs structures régionales différentes.

46. Par exemple, le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) utilise :
 - Afrique,
 - États arabes,
 - Asie et Pacifique,
 - Europe et Communauté des États indépendants, et
 - Amérique latine et Caraïbes.
47. Le Conseil économique et social des Nations unies utilise :
 - Afrique,
 - Europe,
 - Amérique latine et Caraïbes,
 - Asie et Pacifique, et
 - Asie occidentale.
48. L'Union internationale des télécommunications (ITU) a adopté des structures régionales différentes pour les différentes parties de son organisation ;
49. le conseil de l'ITU utilise :
 - Amérique,
 - Europe occidentale,
 - Europe de l'Est et Asie du Nord,
 - Afrique, et
 - Asie et Australie.
50. Le bureau pour le développement des télécommunications de l'ITU (BDT) utilise :
 - Afrique,
 - Asie et Pacifique,
 - États arabes,
 - Europe,
 - Amériques, et
 - Communauté des États indépendants.

51. Le bureau des télécommunications de l'ITU (BR) utilise :
- Afrique
 - Amériques
 - Asie
 - Europe et
 - Autres
52. Enfin, le bureau des radiocommunications de l'ITU divise le monde en zones 1 (Europe et Afrique), 2 (Amériques) et 3 (Australasie).
53. De plus, au sein de telles organisations de l'ONU, il est usuel pour les pays de former des groupes ad hoc pour traiter d'affaires représentant un intérêt mutuel. Ces groupes peuvent être officiels et de long terme, tels que le groupe des pays non-alignés ou la communauté de nations. D'autres sont officieux et de court terme pour traiter d'une question particulière et sont dissous une fois la question résolue.
54. *Les régions géographiques actuelles de l'ICANN et leur usage, renforcent-ils ou portent-ils atteinte à l'objectif de l'ICANN visant à refléter la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle de l'Internet à tous les niveaux d'élaboration de politiques et de prise de décisions ? Quels changements, le cas échéant, pourraient être faits pour mieux refléter la diversité culturelle de l'Internet ?*
55. En 2002, l'ICANN a ajouté ses valeurs principales à ses règlements et celles-ci comprennent le concept de « diversité culturelle » en plus de la « diversité géographique ». Toutefois, ce qui n'est pas clair c'est si des changements spécifiques ont été apportés aux procédures existantes pour garantir la mise en œuvre de cette nouvelle exigence. Notamment, nuls changements n'ont été apportés aux définitions des régions géographiques, à l'affectation de pays à ces régions ou aux usages dont elles faisaient l'objet. On peut soutenir que certains cas, notamment l'affectation de territoires à une région de leur mère patrie, porterait plutôt atteinte à la diversité culturelle que renforcerait cette dernière.
56. *Les activités de l'ICANN bénéficieraient-elles d'une réaffectation des régions géographiques ? Si une telle réaffectation avait lieu, quels cadres devraient être considérés- le système des RIR actuel ou quelque autre modification du système existant ? Comment ces changements affecteraient-ils les activités existantes des SO et/ou AC ?*
57. *Plutôt qu'un seul modèle organisationnel, les différentes communautés SO-AC bénéficieraient-elles s'il leur était permis d'utiliser leurs propres méthodologies*

de diversité géographique adaptées aux besoins spécifiques de leurs propres communautés - avec une certaine supervision ou révision par le Conseil d'administration pour garantir le respect des principes des règlements ?

58. *Comment ce ou ces changements potentiels influenceraient-ils les activités propres à chacun(e) des SO-AC ? Y aurait-il des impacts sur le budget ou les ressources d'encadrement de l'ICANN ?*
59. *Quels impacts, le cas échéant, pourrait la récente affirmation d'engagements avoir sur le cadre des régions géographiques de l'ICANN ?³¹*
60. Ces types de questions sont décisifs concernant toutes recommandations futures qui pourraient être faites par le groupe de travail dans son rapport final. Des observations ou des commentaires suscités par ces questions sont tout à fait bienvenus.

C. Identification des questions sur lesquelles élaborer des recommandations spécifiques

61. Le rapport initial présentait une liste de 25 « points à prendre en considération » par le groupe de travail dans le cadre de ses efforts de révision (la liste complète apparaît sous forme de tableau à l'annexe B). La liste des questions potentielles (ou des problèmes) a été glanée à partir d'une vaste variété de sources y compris le rapport original sur les régions du ccNSO, une réponse au Conseil d'administration énumérant une série de principes primordiaux produits par le GNSO, des discussions en face-à-face lors de conférences de l'ICANN et des réponses à des consultations publiques précédentes, etc. Ces « points » reflètent les opinions officielles et officieuses d'un vaste éventail de parties prenantes, y compris le groupe de travail lui-même, et certaines apparaissent être contradictoires - ce qui reflète la complexité et la sensibilité des problématiques en jeu.
62. Dans le rapport initial, les points étaient groupés en trois domaines thématiques : (1) principes généraux, (2) affectation de pays à des régions, et (3) nombre de régions. Dans ce rapport, le groupe de travail fait l'effort d'étayer la liste et de déterminer s'il faut envisager de faire des recommandations spécifiques sur l'un quelconque des points présentés. Afin d'analyser les implications actuelles et futures éventuelles de l'application du cadre des régions géographiques, cette section du rapport intermédiaire aborde chaque « point » tel qu'il a été soulevé par la communauté et effleure les options ou impacts potentiels qui pourraient aborder le point en question. Lorsque ceci était utile, les points présentant des

³¹ Voir <http://www.icann.org/en/reviews/affirmation/responsibilities/>

éléments communs ont été combinés pour que l'analyse soit mieux organisée.

Principes généraux concernant l'application de la diversité géographique :

Point no. 1

Citation/question : « l'ICANN devrait faire référence à des normes internationales existantes pour la répartition régionale des pays ».

Source : conseil du GAC au Conseil d'administration (juillet 2000)

63. Analyse : en l'an 2000, le Conseil d'administration de l'ICANN a enjoint au personnel d'affecter des pays à des régions géographiques selon les classifications actuelles de la division statistique de l'ONU (UNSD). Le rapport du ccNSO au Conseil d'administration notait que les cinq régions de l'ICANN étaient sensiblement différentes de celles définies par le bureau des statistiques de l'ONU. De plus, tel que noté dans la section A ci-dessus, avec le passage du temps, tout rapport avec les classifications de l'UNSD s'est érodé puisque le concept de diversité géographique avait été élargi au-delà de l'application au Conseil d'administration pour inclure d'autres structures au sein de la communauté de l'ICANN.
64. L'évolution du concept des régions géographiques vers plus de communautés et structures au cours de la décennie passée semble s'être grandement faite communauté par communauté et ne pas avoir été poussée par une application systématique du cadre des régions géographiques.³²
65. Le personnel de l'ICANN ne semble pas avoir jamais officiellement examiné les classifications de l'UNSD pour déterminer si elles avaient été révisées au cours de la dernière décennie ni l'organisation a-t-elle jamais officiellement reconnu l'approche communauté par communauté à l'égard de la diversité géographique telle qu'ayant évolué au cours des dix dernières années.
66. Options et impacts : les « normes internationales » de 2010 pourraient être différentes ou avoir évolué par rapport aux normes internationales de 2000. Le groupe de travail ne croit pas que la nature ad hoc de l'expansion de la structure des régions géographiques au-delà du Conseil d'administration à d'autres structures et communautés au cours des dix dernières années justifie l'abandon de l'approche d'application flexible. En fait, cette approche semble avoir été efficace à maintes reprises et on pourrait soutenir qu'elle reflète l'évolution des « normes internationales » avec le temps.

³² Voir section A ci-dessus.

67. Une application élargie du cadre des régions géographiques de cette manière doit soit être officiellement reconnue et adoptée par la communauté soit être abandonnée en tant qu'en contradiction avec l'intention originelle du Conseil d'administration. Que ce soit intentionnel ou pas, de par ses actions mêmes l'ICANN apparaît avoir déterminé au cours de la décennie précédente que les classifications de l'UNSD n'étaient plus adéquates ou applicables de manière systématique. Ce fait doit être reconnu et l'approche flexible qui a été adoptée cas par cas au cours de la décennie passée doit être elle-même affirmée.
68. L'impact de l'affirmation de l'évolution communauté par communauté survenue au cours de la décennie passée serait probablement minimal sur toutes les communautés actuellement sujettes à ces normes particulières. Si cette approche était affirmée, alors chacune de ces communautés pourrait individuellement estimer l'application de normes internationales sur sa propre entité selon les diverses manières uniques dont elle en ressent l'impact.
69. Sinon, l'abandon de l'approche communauté par communauté et le retour à un processus organisationnel systématique n'ont pas besoin d'être révolutionnaires. Mais l'adoption d'une telle approche nécessiterait une réévaluation des classifications de l'USDN en termes d'applicabilité à l'ICANN en 2010. Si elles étaient réproouvées, alors d'autres modèles de classement ou de classification pourraient être recherchés et examinés.

Points no. 2 et no. 3 - représentation des besoins et préoccupations des régions

Citation/question : « les régions de l'ICANN devraient prendre en considération les préoccupations et besoins variés des différentes régions ». Et, « les régions de l'ICANN et les sélections basées sur ces régions devraient donner la possibilité à ces préoccupations et besoins d'être représentés ».

Source : principe du GNSO sur la pertinence des régions (août 2008)

70. Analyse : il est clair que chaque région géographique est susceptible d'avoir ses propres caractéristiques uniques, enjeux ou besoins selon la communauté qui est touchée par une question particulière. Par exemple, dans le cas du GNSO, la structure actuelle de la communauté peut potentiellement résulter en des équipes plus réduites de candidats bénévoles intéressés ou qualifiés provenant de régions géographiques variées. Ceci peut conduire à une sous-représentation de perspectives ou de points de vue particuliers. Par exemple, le nombre de registres gTLD n'est pas uniformément réparti du point de vue géographique à travers les cinq régions de l'ICANN.
71. Le GNSO a récemment abordé cette réalité dans des modifications de l'article X des règlements de l'ICANN. Les règlements révisés (adoptés par le Conseil

d'administration en août 2009) précisent à l'article X, section 3(1) que « les groupes de parties prenantes devraient, dans leurs chartes, garantir que leur représentation au conseil du GNSO soit aussi diversifiée que possible et faisable, y compris en termes de considérations géographiques, de regroupements du GNSO, de secteur, de capacités et de genre ».

72. Options et impacts : le cadre des régions géographiques ne devrait pas être si inflexible qu'il force certaines communautés à persuader des participants non disposés ou sous-qualifiés afin de satisfaire l'exigence de participation régionale. En parallèle, le Conseil d'administration pourrait conclure que l'observation stricte de certaines normes pourrait être la meilleure façon de forcer la participation et d'augmenter la compétence ou la participation régionale dans certains domaines.

Point no. 4 - application et évaluation de la diversité géographique dans un contexte plus vaste

Citation/question : « la composition des régions de l'ICANN devrait être examinée dans le contexte plus vaste des exigences de région géographique imposées à tous les organes de l'ICANN ».

Source : principe du GNSO sur la pertinence des régions (août 2008)

73. Analyse : dans son rapport initial, ce groupe de travail a noté que le concept originel de diversité géographique/régionale dans la composition représentationnelle du Conseil d'administration de l'ICANN avait été élargi avec les années et s'étendait à pratiquement chaque sous-structure de l'organisation de l'ICANN. D'un point de vue opérationnel, ce concept reflète maintenant non seulement la diversité de représentation mais inclut aussi des considérations de la manière selon laquelle la participation de la communauté est encouragée et a également une incidence sur la gestion des ressources techniques et administratives de l'organisation.
74. Le principe du GNSO exprimé au point no. 4 reconnaît ces applications élargies et suggère au groupe de travail le besoin d'examiner comment un seul cadre peut être systématiquement tenu à travers et dans l'ensemble de l'organisation.
75. Options et impacts : examiner le cadre des régions géographiques dans un contexte plus vaste pourrait résulter en une application plus flexible d'une série de principes généraux cohérents par des communautés particulières. L'expérience de la décennie passée a montré que les communautés particulières étaient en meilleure position pour façonner des solutions opérationnelles qui répondent à l'objectif central de diversité géographique au sein des activités de l'ICANN.

76. Tel que noté dans la section A ci-dessus, l'application des principes de diversité géographique de l'ICANN a évolué au cours des 10 dernières années, sur une base de communauté par communauté à mesure que les communautés particulières se sont formées, se sont développées ou ont évolué. Ces développements ont eu lieu de manière individuelle sans considération globale apparente de chaque étape par l'organisation en tant qu'ensemble. Si l'on convient que les résultats provenant de cette évolution ont été efficace d'une certaine manière, alors cette approche de cas par cas devrait être reconnue et officialisée.
77. On pourrait aller un peu plus loin et soutenir qu'aussi longtemps que des mécanismes existent pour fournir une certaine forme de supervision des structures et des activités de la communauté de la part du Conseil d'administration, la meilleure option pourrait être d'« officialiser » une approche qui mette les décisions des modalités permettant d'arriver à la diversité géographique entre les mains de ceux qui comprennent leurs communautés le mieux. Une telle approche permettrait à chaque SO et AC de déterminer la meilleure façon d'arriver à la diversité géographique dans leur propre organisation, étant donné les formes et structures uniques de leur communauté et la manière selon laquelle cette communauté fonctionne ou interagit au niveau mondial.

Points no. 5 et no. 18 - rechercher la diversité de représentation, la facilité de participation et la simplicité

Citation/question : « les régions de l'ICANN devraient chercher à équilibrer trois objectifs : diversité de représentation, facilité de participation et simplicité ». - Source : principe du GNSO sur la pertinence des régions (août 2008)

Citation/question : « une série unique de régions désignées par l'ICANN, comme c'est le cas aujourd'hui, ajoute à la simplicité mais cet objectif devrait être équilibré avec les besoins en évolution des organisations de soutien et des autres organes de l'ICANN ». -- Source : principe du GNSO sur le changement potentiel des régions (août 2008)

78. Analyse : le groupe de travail est de manière générale d'accord avec ces objectifs, mais reconnaît que leur satisfaction est un enjeu organisationnel. Par exemple, au cours de la décennie passée, on a vu se développer une reconnaissance élargie de ce que la « diversité » signifie. La géographie demeure d'une importance substantielle mais des considérations supplémentaires de diversité de culture et de langue ont été également soulevées au sein de la communauté (voir aussi points no. 8, 24 et 25 ci-dessus). Ces éléments supplémentaires devraient-ils être abordés dans le contexte du cadre des régions géographiques ? Si oui, comment? Si non,

comment l'ICANN peut-elle les aborder ?

79. Bien qu'une grande partie des affaires de l'ICANN soit gérée en utilisant des outils de participation à distance (par ex. conférences téléphoniques, courriel, et réunions virtuelles Adobe Connect), la taille des régions géographiques peut avoir un impact important sur la capacité d'un particulier à participer en personne à des réunions communautaires. Les particuliers de certaines juridictions peuvent être confrontés par des exigences de voyage irréalisables si leur région est particulièrement grande. L'ironie c'est que plus l'accent est mis sur la participation à distance, plus il pourra devenir important d'avoir ces interactions en face à face. La simple capacité pour certains membres de la communauté de participer en personne à des réunions peut dépendre de la géographie. Les commentaires soumis par les participants au sondage du groupe de travail ont renforcé cet intérêt des réunions régionales en face à face pour le réseau et la création de nouvelles relations.
80. Options et impacts : la tâche fondamentale de ce groupe de travail est de réviser le cadre des régions géographiques. Dans ce contexte, le potentiel existe pour un examen plus fondamental des éléments culturels et de langue en tant qu'éléments de définition connexes de la diversité géographique. Le groupe de travail est préparé à examiner ces éléments sachant qu'une telle approche suggère un examen plus fondamental du cadre des régions géographiques de l'ICANN qu'il n'était initialement envisagé. Alors que des cadres séparés pour des communautés différentes ou une classification de région (par ex. géographique, de culture ou de langue) représente une possibilité, le groupe de travail avertit que des cadres séparés pourraient s'avérer déroutants et ingérables d'un point de vue organisationnel.

Points no. 6 et 7 - les besoins en évolution des régions et des futurs utilisateurs

Citation/question : « les régions de l'ICANN devraient être révisées avec une régularité adéquate : à cette fin, l'ICANN devrait avoir en place des moyens permettant de comprendre les besoins en évolution et les préoccupations des différentes régions ». Et, « les régions de l'ICANN devraient affranchir aussi bien les utilisateurs existants que futurs ».

Source : principe du GNSO sur la pertinence des régions (août 2008)

81. Analyse : alors que l'organisation de l'ICANN se lance dans la prochaine phase de son existence, elle devrait rester instruite du fait que les membres de la communauté qui ne sont pas actuellement en train de participer pourraient être aussi importants pour la santé et la diversité de l'organisation que ceux qui sont actuellement actifs et participent. Le cadre régional actuel est basé sur un instantané de l'Internet vieux de dix ans qui ne reflète pas la réalité actuelle.

De plus, les régions ou communautés sous-représentées qui ne sont pas actuellement conscientes de l'importance de l'ICANN pour leur travail devraient avoir une place dans le cadre

82. Options et impacts : on ne peut s'attendre à ce que le cadre actuel prévoit les communautés ou participants potentiels qui ne sont pas encore connus ou n'existent pas encore, mais ce cadre doit être assez flexible pour les accueillir lorsqu'ils se formeront ou se présenteront à la porte de l'ICANN. Il est irréalisable de réviser le cadre actuel pour refléter les développements futurs de l'Internet, mais le cadre devrait être au moins actualisé pour refléter les réalités présentes. Ceci signifie que le cadre sera toujours en retard.
83. D'un point de vue pratique, le cycle de révision triennal semble trop court et une période de cinq ans serait plus adéquate. L'observation future d'un cycle de révision quinquennal devrait faire partie du programme en cours/régulier pisté et suivi par le personnel de l'ICANN.

Point no. 8 - la diversité doit être un objectif « à tous les niveaux »

Citation/question : « dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, les décisions et actes de l'ICANN doivent être guidés par les principales valeurs suivantes : ... 4. recherche et soutien d'une participation étendue et éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle de l'Internet, à tous les niveaux d'élaboration des politiques et de prise de décisions ».

Source : article 1, section 2, paragraphe 4 des règlements de l'ICANN

84. Analyse : l'article 1, section 2 des règlements saisit les valeurs fondamentales que le cadre géographique devrait chercher à servir. L'article 1, section 2 exige formellement la diversité géographique à « tous les niveaux » d'élaboration des politiques et de prise de décisions. L'analyse du groupe de travail à ce jour suggère que la communauté de l'ICANN a fait un bon travail en termes d'incorporation de ces valeurs dans ses diverses communautés - si ce n'est pas dans le cadre d'une stratégie clairement délimitée, c'est du moins dans cet esprit et sur une base de communauté par communauté.
85. Une phrase décisive de l'article 1, section 2 est la « participation éclairée ». Les règlements envisagent une participation qui soit de plus haute qualité qu'une simple présence aux réunions et débats. Ils suggèrent une mesure de responsabilité et d'expérience qui n'est pas actuellement quantifiée. Il n'est pas certain que des modifications du cadre même des régions géographiques puissent aborder cette question.
86. Options et impacts : parce que les règlements dépeignent séparément la

diversité « fonctionnelle », « géographique » et « culturelle », on pourrait soutenir que chaque catégorie pourrait avoir ses propres principes opérationnels, cadre ou système. Le groupe de travail ne pense pas que le respect de l'esprit de l'article 1, section 2 nécessite une telle action détaillée, mais le rapport final pourrait examiner si une telle approche mérite d'être étudiée de manière plus approfondie / à l'avenir.

Point no. 9 - les recommandations doivent refléter la sensibilité et un large consensus

Citation/question : « la question des régions peut toucher à des sujets tels que la souveraineté nationale et l'identité culturelle. Il est donc extrêmement important que la question soit traitée avec sensibilité et qu'un large consensus soit recherché pour toutes recommandations (à l'adresse du Conseil d'administration) ».

Source : rapport du ccNSO au Conseil d'administration (septembre 2007)

87. Analyse : les membres du groupe de travail sont tout à fait conscients de la sensibilité de nombreux membres de la communauté de l'ICANN à cette question. Les membres sont conscients que tous changements du cadre pourrait avoir des répercussions généralisées sur les activités au sein de l'ICANN et de ses diverses communautés.
88. La structure entière de l'effort de ce groupe de travail a été organisée pour arriver à une vaste contribution de la part de la communauté. L'occasion a été donnée à chaque SO et AC de l'ICANN de commenter le concept de groupe de travail à l'échelle de la communauté et chaque communauté a été invitée à envoyer des participants qui collaborent avec le groupe de travail (tous sauf le RSSAC ont proposé des membres). L'ensemble de la communauté a eu l'occasion de commenter la charte proposée pour le groupe de travail avant qu'elle ne soit approuvée par le Conseil d'administration (voir [période de consultation publique sur la charte du groupe de travail sur la révision des régions géographiques mars 2009](#)).
89. Chaque rapport écrit par le groupe de travail a été publié dans les six langues des Nations Unies et proposé à la révision et aux commentaires de la communauté. Les membres du groupe de travail ont chacun rendu compte de l'avancement du groupe à leurs communautés respectives. Le groupe de travail a parrainé un sondage de la communauté (dans les six langues des Nations Unies et en portugais) recherchant une autre forme de contribution de la part de la communauté sur le cadre des régions géographiques. De plus, un débat public a eu lieu à la conférence de l'ICANN à Bruxelles et un autre débat est prévu dans le cadre de la conférence de l'ICANN à Carthagène pour recueillir les points de vue de la communauté sur ce point.

90. Options et impacts : au minimum, les recommandations présentées dans le rapport final du groupe de travail (le cas échéant) feront l'objet d'un forum de consultation publique de la communauté en ligne. Le groupe de travail examinera d'autres outils de participation (webinaires et débats publics aux conférences de l'ICANN à Carthagène et à San Francisco) pour garantir qu'il y aura plusieurs occasions pour une révision et des commentaires de la part de la communauté avant que le Conseil d'administration ne prenne de mesure (le cas échéant) concernant ce point.

Points no. 10 et 11 - importance de l'application/mise en œuvre flexible

Citation/question : « alors que la mise en œuvre actuelle de la diversité géographique laisse quelque peu à désirer, le principe en lui-même est fortement soutenu ». Et, « la flexibilité est la clé ».

Source : rapport du ccNSO au Conseil d'administration (septembre 2007)

91. Analyse : tel que noté déjà par rapport à d'autres points énumérés dans ce rapport intermédiaire, le groupe de travail convient que le principe de diversité géographique est déjà intensément traité, sinon globalement, du moins à travers la communauté par chaque SO et AC individuellement. La déclaration du ccNSO ci-dessus semblerait soulever des questions concernant le niveau d'efficacité auquel le Conseil d'administration applique ou supervise la mise en œuvre de ce principe important des règlements. Le groupe de travail convient que d'un point de vue historique, la mise en œuvre du cadre géographique n'a pas été sans encombres et que trop de changements au début de son existence ont placé le cadre sur un chemin grandement divergent du système de classification de l'ONU. Le groupe de travail a, néanmoins, été particulièrement impressionné par le niveau de détail et d'attention que diverses structures de l'ICANN privilégient dans un effort de conformité à l'esprit des principes de diversité géographique.
92. Options et impacts : le Conseil d'administration devra examiner si la divergence du concept de cadre originel (basé sur le modèle de l'ONU) devrait être corrigée ou si des modifications du système tel qu'il existe aujourd'hui seraient une approche plus adéquate. L'organisation semblerait avoir trop de systèmes et de mécanismes bâtis sur le cadre existant pour justifier une réorientation du système. Une approche plus raisonnable pourrait consister à procéder à des ajustements du cadre existant qui soient ciblés en ajoutant éventuellement des régions ou en procédant à des réaffectations mineures qui reflètent des questions plus pratiques identifiées individuellement par des membres de la communauté.

Points no. 12, no. 13 et no. 14 - maintien de l'équilibre géographique ; définition des mesures d'un Internet en évolution

Citation/question : « le groupe de travail (ALAC) n'estime pas qu'il serait convenable d'apporter des changements à l'équilibre régional de l'ALAC uniquement sans aborder la question d'équilibre régional de l'ICANN en tant qu'ensemble. Le groupe de travail encourage donc le Conseil d'administration à décider rapidement d'entreprendre une révision de la structure régionale de l'ICANN en vue de créer une structure qui reflèterait mieux la répartition des utilisateurs d'Internet partout dans le monde ». -- Source : rapport du groupe de travail sur la révision de l'ALAC

Citation/question : «... [l']ajout d'un langage exprimant clairement que toute considération de changements dans les pays inclus dans les régions géographiques ou d'autres points liés à la diversité géographique prendra en compte l'évolution de l'Internet ». -- Source : lettre du 23 novembre 1998 adressée par le président intérimaire de l'ICANN au Ministère du Commerce des États-Unis

Citation/question : « L'équilibre est une question clé. Les régions actuelles sont déformées, peut-être notamment en ce concerne les ccTLD ». Source : rapport du ccNSO au Conseil d'administration (septembre 2007)

93. Analyse : les principes partagés dans le rapport du groupe de travail sur la révision de l'ALAC et dans la lettre du président intérimaire de l'ICANN influencent directement les recommandations potentielles du groupe de travail à l'adresse du Conseil d'administration et de la communauté. L'Internet a sans aucun doute « évolué » au cours de la dernière décennie. La répartition des internautes en 2010 est sensiblement différente de la répartition en l'an 2000.³³
94. Tel que noté ci-dessus, la région Asie/Pacifique a connu une croissance importante du point de vue nombre d'internautes ces dernières dix années et ceci devrait peut-être être pris en considération dans l'évaluation de « l'équilibre » des participants potentiels sur une base régionale qu'il s'agisse des membres existants, potentiels et futurs de la communauté de l'ICANN.
95. Les nombres d'internautes ne sont peut-être pas la seule mesure « d'équilibre » dans l'optique du cadre de régions géographiques. L'équilibre dans le nombre de membres de groupes de parties prenantes dans certaines communautés d'intérêt peut aussi être une mesure pertinente pour évaluer l'efficacité du cadre. L'emplacement géographique/régional de registres et bureaux d'enregistrement accrédités ou de fournisseurs de services Internet est un bon exemple de ce phénomène. Ces entreprises ne sont pas, à présent, uniformément réparties dans le monde du point de vue géographique.

³³ Voir par. ex., http://www.worldmapper.org/animations/internet_users_animation.html

96. Options et impacts : dans la mesure où « l'équilibre » est considéré comme étant un facteur pertinent pour l'évaluation du succès du cadre des régions géographiques, il sera important d'identifier clairement les mesures de cet équilibre. Utiliser une mesure d'équilibre basée sur les internautes actuels, par exemple, suggérerait le besoin de modifier le cadre actuel pour prendre en compte la croissance de la population d'internautes dans certaines régions géographiques - notamment par rapport à la région Asie / Pacifique.
97. Inversement, une mesure « utilisateur » de l'équilibre des régions géographiques pourrait ne pas avoir le même poids pour les membres contractants de la communauté parce que les équipes de membres éligibles dans ces communautés sont déséquilibrées du point de vue géographique. Par exemple, dans le passé, le groupe de parties prenantes registres dans le GNSO a été mis à l'épreuve dans le cadre de la satisfaction de certains buts de diversité géographique parce que l'équipe de participants potentiels de la communauté était limitée. Comparé aux communautés commerciales et non commerciales du GNSO, le groupe de parties prenantes registres peut uniquement choisir parmi les membres d'une communauté réduite de candidats potentiels à des sièges au conseil du GNSO. Lorsque d'autres restrictions d'éligibilité (par ex. limites de mandats) sont ajoutées au mélange, il pourrait devenir difficile pour cette communauté de pourvoir des places de direction en accord avec les buts de diversité géographique de l'organisation.
98. Dans le cadre de son rapport final, le groupe de travail a l'intention d'utiliser les informations les plus disponibles et actualisées reflétant la répartition des utilisateurs Internet de par le monde pour s'assurer que toute recommandation faite sera fondée sur les données les plus actuelles.

Nombre de régions :

Point no. 16 - souveraineté

Citation/question : « l'affectation de pays à des régions devrait reconnaître la souveraineté et le droit des états à l'auto-détermination ». -- Source : rapport du ccNSO au Conseil d'administration (septembre 2007)

99. Analyse : un exemple de cette préoccupation est la décision unilatérale prise par l'ICANN d'affecter tous les « territoires dépendants » à la même région que leurs mères patries, indépendamment de leur emplacement géographique. Il apparaîtrait que cette décision ait été prise en se basant sur l'hypothèse que les relations juridiques et politiques entre les territoires et les mères patries sont dans chaque cas les mêmes. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Dans certains cas, les natifs d'un territoire dépendant sont citoyens de la mère patrie, alors que dans d'autres cas, ils ne le sont pas. Certains territoires sont

considérés comme partie intégrante de leur mère patrie. D'autres jouissent de degrés variés d'autonomie. Les langues natives ou cultures de ces territoires dépendants peuvent largement diverger de celles de la mère patrie. De plus, les questions qui ont un impact sur ces territoires peuvent être différentes des questions d'importance primordiale pour la mère patrie. Du point de vue du cadre des régions géographiques de l'ICANN, la question qui doit être posée est celle de comment rendre la diversité de culture, de langue et de perspective de ces territoires dépendants sans empiéter sur les droits souverains de l'état responsable.

100. Options et impacts : l'ICANN ne devrait pas s'impliquer dans les relations complexes et différentes entre les territoires et les mères patries, ni imposer sa propre décision unilatérale. Plutôt, elle devrait affecter des territoires à des régions conformément aux souhaits de la communauté Internet et du gouvernement du territoire, pourvu qu'il n'y ait pas d'objections soulevées de la part du gouvernement de la mère patrie.

Point no. 17 - application des critères de citoyenneté

Citation/question : « au cours des dernières années, le comité de nomination a exprimé sa préoccupation du fait que la nécessité de compter plus d'un pays de citoyenneté à des fins de diversité rendait difficile de sélectionner les meilleurs candidats aux sièges du Conseil d'administration que le comité de nomination est chargé de pourvoir. Certains candidats ont souvent vécu dans un pays pendant plusieurs années, et représentent ainsi mieux les intérêts de ce pays que ceux du pays desquels les candidats peuvent être citoyens. Dans la proposition, le domicile et non seulement la citoyenneté doit être pris en considération dans l'équation de la diversité ».

Source : introduction à la proposition actuelle du NomCom de modification des règlements de l'ICANN sur la diversité géographique

101. Analyse : les règles originelles de diversité géographique ont été élaborées sur la base de la citoyenneté des particuliers membres du Conseil d'administration. Le domicile des particuliers a été maintenant ajouté. En étendant les critères de diversité à d'autres usages par les SO et AC, la base s'est déplacée des particuliers aux pays. Les pays n'ont pas de citoyenneté ou de domicile et par conséquent, certaines des règles n'ont plus de sens juridique.
102. Toute révision détaillée des règlements concernant les régions géographiques et la diversité devrait chercher à supprimer ces anomalies.

Point no. 19 - nombre de régions

Citation/question : « que le nombre de régions de l'ICANN soit de cinq ne devrait pas être sacré ».

Source : principe du GNSO sur le changement potentiel des régions (août 2008)

103. Analyse : un certain nombre de propositions de la communauté ont été discutées au sein de la communauté concernant la création d'une région arabe, ou d'une région de petites nations insulaires ou de diviser la région Asie-Pacifique en deux régions géographiques séparées. Le principe énoncé par le GNSO reconnaît simplement cet environnement et prétend garder l'option ouverte au débat communautaire. Le principe reflète la compréhension selon laquelle le cadre des régions géographiques ne devrait pas être statique et devrait être assez flexible pour se prêter à des ajustements.
104. Options et impacts : deux options potentielles à examiner par le Conseil d'administration seraient de maintenir le nombre de régions actuel ou d'agrandir le nombre de régions. Réduire le nombre de régions ne semble pas être une option viable pouvant être envisagée. Augmenter le nombre de régions, quelque soit le résultat, aurait un impact important sur les processus et les pratiques de l'ICANN. L'ajout, même d'une seule région au cadre pourrait nécessiter que plusieurs communautés de l'ICANN s'ajustent ou élargissent leur gestion ou structures administratives d'une façon ou d'une autre.
105. Par exemple, il y a actuellement dans la communauté At-Large, cinq organisations At-Large régionales (RALO) conçues pour refléter les cinq régions géographiques de l'ICANN. Ajouter toute nouvelle région au cadre de régions géographiques existant susciterait probablement la création d'une nouvelle RALO de structure similaire aux RALO existantes. Ceci nécessiterait que l'ICANN mette en place des installations de réunion physique supplémentaires (des salles lors des conférences de l'ICANN) ou prenne des dispositions pour une capacité de conférences téléphoniques élargie lors des réunions de la communauté et ceci pourrait augmenter le budget des déplacements de l'ICANN. Ces ressources supplémentaires auraient besoin d'être prises en compte dans le budget de l'ICANN avant la création officielle de toute nouvelle région et il a été demandé au personnel de calculer / estimer quels seraient ces coûts annuels pour chaque nouvelle région. Si ceci est poursuivi, la mise en œuvre de telles modifications pourrait être gérée sur une période de transition pour minimiser la perturbation des membres de la communauté impliqués.

Affectation de pays à des régions:

Point no. 15 - Considérer la région africaine

Citation/question : « il y a eu un lobbying puissant de la part de certains pays africains pour que la composition actuelle de la région africaine ne soit pas changée ».

Source : rapport du ccNSO au Conseil d'administration (septembre 2007)

106. Analyse : les représentants de chaque région géographique ont probablement des points de vue différents concernant la composition de leur région, selon la communauté dont ils font partie.
107. Options et impacts : maintenir la composition actuelle de la région africaine aurait probablement un impact sur peu de ressources de l'ICANN dans toute communauté particulière. On espère et on s'attend à ce que la représentation africaine continue à augmenter avec le temps mais il s'agit d'une augmentation de ressources cumulative plutôt que stratégique.
108. Le groupe de travail a aussi entendu, toutefois, une proposition au moins qui pourrait avoir un impact sur la région africaine d'une certaine manière. Dans les commentaires du forum sur le rapport initial, Dr. Al-Zoman dit qu'une région arabe devrait être créée dans le cadre des régions géographiques de l'ICANN. Il dit que ceci est nécessaire pour permettre à la communauté arabe de participer de manière intelligente et fructueuse à l'ICANN. La création d'une telle région réduirait potentiellement le nombre de pays dans la région africaine.³⁴

Nombre de régions:

Point no. 20 - trop de régions « difficiles » ou « impraticables »

Citation/question : « un nombre de régions géographiques sensiblement plus grand rendrait la tâche du maintien de l'équilibre au sein des groupes de travail de l'ICANN, des cadres des regroupements/parties prenantes et des représentants au conseil, difficile ou impraticable ».

Source : réponse de GoDaddy à la consultation publique (mars 2009)

109. Analyse : tel que noté au point no. 14 ci-dessus, il est déjà difficile pour certaines communautés de parties prenantes de satisfaire les exigences de diversité géographique au sein de leurs structures ICANN respectives. La

³⁴Les réponses au sondage du groupe de travail comprenaient aussi des appels pour une région géographique arabe. Voir aussi la lettre de la Ligue des États arabes adressée au PDG de l'ICANN Rod Beckstrom (voir <http://www.icann.org/en/correspondence/beckstrom-to-moussa-15oct10-en.pdf>)

création de toutes nouvelles régions géographiques - à court terme - pourrait contribuer à une pénurie de participants potentiels de la communauté aux diverses structures de l'ICANN. Dans le cas de la communauté de registres gTLD, ceci pourrait être résolu avec le temps à mesure que (si) des nombres importants de candidats à de nouveaux gTLD sont approuvés.

110. Options et impacts : l'expansion du nombre de régions géographiques créerait aussi des impacts en matière de ressources sur les communautés de l'ICANN et le personnel professionnel. Des régions supplémentaires nécessiteraient probablement des engagements de soutien de personnel administratif supplémentaires. Par exemple, tel que noté ci-dessus et dans le rapport initial, la structure de la communauté At-Large fonde une grande partie de son travail sur les organisations At-Large régionales (RALO) qui reflètent les régions géographiques actuelles de l'ICANN. Ainsi, toute nouvelle région créerait probablement le besoin pour At-Large d'envisager la création d'une nouvelle RALO. De nouveaux groupes dans At-Large ou dans d'autres structures de l'ICANN auraient probablement besoin de personnel supplémentaire ou d'autre soutien administratif (ponts de téléconférence, soutien de site Web, financement éventuel de déplacements) et pourraient augmenter les coûts budgétaires de l'ICANN.

Points no. 21 et no. 23 - aligner les régions sur d'autres cadres

Citation/question : « dans l'idéal, l'affectation de région RIR et de région géographique devraient s'aligner ». -- Source : réponse de GoDaddy à la consultation publique (mars 2009)

Citation/question : « les cinq régions de l'ICANN sont sensiblement différentes de celles définies par le bureau des statistiques de l'ONU » -- Source : rapport du ccNSO au Conseil d'administration (septembre 2007)

111. Analyse : tel que noté ci-dessus, le cadre de l'ICANN diverge du modèle de l'ONU dès la première phase de son existence. Le système de RIR actuel divise le monde en 5 régions sur la seule base de leur emplacement géographique. Celles-ci sont : AfriNIC (Afrique), APNIC (Asie Pacifique), ARIN (Canada, États-Unis et plusieurs nations insulaires des Caraïbes et de l'océan Atlantique Nord), LACNIC (Mexique, Amérique centrale, Amérique du Sud et Amérique latine et zone des Caraïbes), et RIPE NCC (Europe, Moyen-Orient et parties de l'Asie Centrale).
112. Options et impacts : aligner le système de l'ICANN sur le système RIR résulterait en un réalignement de diverses régions au sein de l'ICANN. Le fardeau de ce changement serait limité aux activités internes du personnel de l'ICANN mais aurait probablement un impact important sur les divers membres

de la communauté et sur la composition des diverses structures au sein du système de l'ICANN. Si ceci est poursuivi, la mise en œuvre d'un tel réalignement pourrait être gérée sur une période de transition pour minimiser la perturbation des membres de la communauté impliqués.

Point no. 22 - le défi de la taille de la région

Citation/question : « la structure régionale actuelle a donné lieu à un certain nombre de questions de représentation et de participation. Par exemple, la taille et la diversité mêmes de la région Asie-Australie-Pacifique peuvent créer des difficultés quant à une participation constructive aux dialogues régionaux de pays plus petits et moins développés et de gestionnaires de ccTLD ne disposant pas de beaucoup de ressources ».

Source : réponse d'auDA à la consultation publique (mars 2009)

113. Analyse : il a été souligné que le cadre actuel des régions géographiques et son manque d'alignement sur un autre système ou cadre internationalement reconnu rend difficile - notamment pour les pays plus petits disposant de ressources limitées - une participation active aux différents aspects de l'ICANN. Il y a plus de réunions auxquelles il faut assister, différentes personnes qu'il faut connaître et différentes structures qu'il faut comprendre ». Dans son rapport originel de 2007, le groupe de travail du ccNSO sur les régions notait, par exemple, que les gestionnaires de ccTLD au Moyen-Orient faisaient par définition partie de la région Asie/Pacifique de l'ICANN. Mais pour l'affectation de ressources de numéros IP, ils dépendent du RIPE NCC (le RIR pour l'Europe et le Moyen-Orient).
114. Options et impacts : les structures et les processus de l'ICANN devraient, autant que faire se peut, réduire les obstacles à la participation et à l'engagement des membres de la communauté. La taille des régions actuelles crée des circonstances dans lesquelles les personnes doivent couvrir de longues distances pour se rendre personnellement aux réunions. Les régions les (plus) petites pourraient aborder cette préoccupation, mais tous avantages potentiels devraient être comparés aux coûts de ressources internes élevés qu'elles pourraient en principe encourir.

Points no. 24 et no. 25 - prise en considération des liens culturels, de langue et économiques

Citation/question : « les structures régionales devraient prendre en compte les liens se rapportant à la géographie, la culture, la langue et l'économie. Ceci pourrait conduire à une augmentation du nombre de régions ». -- Source : rapport du ccNSO au Conseil d'administration (septembre 2007)

Citation/question : « quelques groupements régionaux plus petits (par ex. les petits états insulaires, les états arabes) estiment que l'application actuelle des régions géographiques résulte quelquefois en la non considération de leurs besoins particuliers par l'ICANN et les très grandes organisations régionales ». -- Source : commentaire officieux fait au groupe de travail

115. Analyse : les commentaires officieux adressés par la communauté aux membres du groupe de travail au cours de l'année précédente reflètent une conscience accrue des avantages potentiels de la diversité culturelle et de langue au sein de la communauté de l'ICANN et de l'intérêt dans cette diversité. Au cours du forum de consultation publique sur le rapport initial du groupe de travail, un des commentateurs réclamait la création d'une « région Arabe ». Il pensait que la communauté arabe n'était pas limitée à une région géographique spécifique dans le sens que « les ccTLD arabes, les LIR arabes, le secteur privé, les sociétés civiles et autres sont éparpillés » de par le monde, certains étant en Asie/Pacifique, certains en Europe et certains en Afrique. Cet intérêt semble refléter les liens culturels et de langue qui ne sont pas particulièrement liés à une région géographique.
116. L'initiative récente consistant à introduire des noms de domaine internationalisés (IDN) contribue peut-être aussi à certaines de ces pensées. L'ICANN a reçu un total de 21 demandes individuelles pour des IDN à « procédure accélérée ». Les demandes couvrent onze langues différentes, y compris : le chinois, l'arabe, le russe, le cingalais, le tamil et le thaï. Pour en savoir plus sur les IDN : <http://www.icann.org/en/topics/idn/>.
117. De plus, des représentants de petits états insulaires ont parlé avec des membres du groupe de travail sur les caractéristiques uniques qu'ils partagent (par ex. la taille géographique - et non pas l'emplacement) avec d'autres états souverains qui ne sont peut-être pas à proximité géographique.
118. Options et impacts : étant donné les changements dans l'Internet de la décennie passée, les classifications régionales fondées sur les liens de culture, de langue et d'économie ou les caractéristiques géographiques particulières devraient être prises en considération dans toute révision du cadre des régions géographiques. Des ajouts au nombre de régions fondés sur ces considérations non géographiques présenteraient un grand nombre des mêmes impacts potentiels qu'une expansion des régions géographiques notée ci-dessus dans l'analyse du point no. 20.
119. Une approche alternative pourrait être de reconnaître d'une certaine manière le rôle des groupes d'intérêt particulier formés par des pays qui partagent un intérêt commun, que ce soit la langue, la culture ou des facteurs géographiques

de cohésion. Peut-être que ceux-ci pourraient exister séparément de la structure officielle régionale mais les SO ou AC pourraient devoir établir des critères qu'un tel groupe devrait satisfaire avant d'obtenir une reconnaissance officielle. Ces régions non géographiques pourraient nécessiter des procédures d'auto-sélection ascendante similaires au processus que le Conseil d'administration a reconnu concernant les pétitions pour de nouveaux regroupements dans le GNSO (voir <http://gns0.icann.org/en/improvements/newco-process-en.htm>).

D. Prochaines étapes

120. Le groupe de travail attend avec impatience les commentaires et réactions du public à ce document et aux concepts y soulevés. Le groupe de travail s'attend à ce que la consultation publique soit ouverte jusqu'au 30 janvier 2011 et espère rassembler des remarques utiles de la communauté lors de son atelier public dans le cadre de la conférence de l'ICANN (ICANN no. 39) à Carthagène, en Colombie.
121. Le groupe de travail prendra en compte tous les commentaires et remarques du public dans la préparation et les délibérations qui résulteront en son rapport final en 2011.

Annex A: Terminology Established in the Initial Report of the Working Group

“Categories of Use” are merely labels defined by the Working Group to enable it to classify the main purposes for which Geographic Regions are used. They are defined as follows:

Representation (also called “Electoral”)

1. In this category geographic regions are used to:
 - a. define electoral constituencies, and/or
 - b. place constraints upon the membership of Boards and Councils by limiting the number of members from any one region (or country).
2. The stated aim is to assure geographic diversity of membership within the relevant ICANN decision-making bodies.

Participation

3. In this category, geographic regions are used as the basis for ICANN's recognition and support of local (“regional”) community organizations and, to a lesser extent, individuals.

Operations

4. In this category, geographic regions are used to manage geographic distribution and/or coverage of technical or administrative resources and support (e.g., RIRs). Operational distribution may also impact Participation.

Annex B: Original List of Matters to be Taken into Consideration (*reproduced from the Initial Report of the Working Group*)

#	Source	Quote/Issue	Topic	Remarks
1	GAC Advice to the Board (14 July 2000)	ICANN should make reference to existing international norms for regional distribution of countries.	General Principles	What “international norms” exist?
2	GNSO Principle on Relevance of Regions	ICANN regions should take into consideration the varying needs and concerns of different regions.	General Principles	
3	GNSO Principle on Relevance of Regions	ICANN regions and selections based upon them should provide the opportunity for those needs and concerns to be represented.	General Principles	
4	GNSO Principle on Relevance of Regions	The makeup of ICANN's regions should be considered in the wider context of the geographical region requirements imposed on all ICANN bodies.	General Principles	
5	GNSO Principle on Relevance of Regions	ICANN regions should seek to balance three goals: diversity of representation, ease of participation, and simplicity.	General Principles	
6	GNSO Principle on Relevance of Regions	ICANN regions should enfranchise both existing and future users.	General Principles	
7	GNSO Principle on Potential Change of Regions	ICANN regions should be reviewed with appropriate regularity: to that end ICANN should have in place means to understand the evolving needs and concerns of different regions.	General Principles	

#	Source	Quote/Issue	Topic	Remarks
8	Art 1, Section 2 para 4 of ICANN Bylaws	In performing its mission, the following core values should guide the decisions and actions of ICANN: <i>4. Seeking and supporting broad, informed participation reflecting the functional, geographic, and cultural diversity of the Internet at all levels of policy development and decision-making.</i>	General Principles	a. Do the present Regions reflect functional and cultural diversity in addition to geographic diversity? b. Does the present method of grouping dependent territories with their mother country truly support the principle of geographic diversity?
9	ccNSO Report to the Board	The issue of regions may touch on things like national sovereignty and cultural identity, and it is therefore extremely important that the issue is treated with sensitivity and that broad consensus is sought for any recommendations (to the Board).	General Principles	
10	ccNSO Report to the Board	While the present implementation of geographic diversity leaves something to be desired, the principle itself is strongly supported.	General Principles	
11	ccNSO Report to the Board	Flexibility is key.	General Principles	
12	ALAC Review WG Report	The (ALAC) WG does not believe that it would be appropriate to make changes to the regional balance of ALAC alone without addressing the issue of regional balance for ICANN as a whole. The WG therefore encourages the ICANN Board to move quickly to undertake a review of ICANN's regional structure with a view to creating a structure that better	General Principles	

WGGR – Rapport intermédiaire

FR

#	Source	Quote/Issue	Topic	Remarks
		reflects the distribution of Internet users across the globe.		
13	23 Nov 98 letter from ICANN Interim Chairman to US Dept of Commerceand the addition of language making it clear that any consideration of changes in the countries included in geographic regions or other matters relating to geographic diversity will take into account the evolution of the Internet.	General Principles	This statement seems to imply that there should be some relationship between the allocation of countries to Regions and the “state” of the Internet. a. Was there such a relationship in 1998? b. Do current Geographic Regions take into account the evolution of the Internet since 1998?
14	ccNSO Report to the Board	Balance is a key issue. The current regions are skewed, perhaps especially in regards to ccTLDs.	Allocation of countries to Regions	
15	ccNSO Report to the Board	There has been strong lobbying from some African countries that the present composition of the African Region should not be changed.	Allocation of countries to Regions	
16	ccNSO Report to the Board	The allocation of countries to regions should recognise the sovereignty and right of self-determination of states.	Allocation of countries to Regions	

WGGR – Rapport intermédiaire

#	Source	Quote/Issue	Topic	Remarks
17	Introduction to current NOMCOM proposal to amend ICANN Bylaws on Geographic Diversity	Over the past several years, the Nominating Committee has expressed concern that being required to count more than one country of citizenship for diversity purposes often makes it difficult to select the best candidates for the Board seats that the Nominating Committee is mandated to fill. Some candidates have often lived in a country for many years, and thereby better represent the interests of that country than any country of which the candidates may be citizens. In the proposal, domicile, not just citizenship, is to be considered in the diversity calculation.	Allocation of countries to Regions	
18	GNSO Principle on Potential Change of Regions	A single set of designated regions for ICANN, as it is today, adds to simplicity but this goal should be balanced with the evolving needs of ICANN's supporting organisations and other bodies.	Number of Regions	
19	GNSO Principle on Potential Change of Regions	There should be nothing sacred about the number of ICANN regions remaining at five.	Number of Regions	
20	GoDaddy response to Public Consultation	A significantly larger number of Geographic Regions would make the task of maintaining balance within ICANN working groups, constituency/stakeholder officers and council representatives difficult or unworkable.	Number of Regions	
21	GoDaddy response to Public	Ideally, the RIR region and the Geographical Region assignment	Number of Regions	

WGGR – Rapport intermédiaire

FR

#	Source	Quote/Issue	Topic	Remarks
	Consultation	should be aligned.		
22	auDA response to Public Consultation	The present regional structure has given rise to a number of representational and participation issues. For example, the sheer size and diversity of the Asia-Australia-Pacific Region can create difficulties for meaningful participation in regional dialogues for smaller and lesser-developed countries and resource-poor ccTLD managers.	Number of Regions	
23	ccNSO Report to the Board	The five ICANN regions are significantly different from those defined by the UN Statistics Office	Number of Regions	Where did the 5 ICANN regions originate? They do not equate to any other commonly recognised groupings of countries.
24	ccNSO Report to the Board	Regional structures should take into account geography, culture, language and economic ties. This may lead to an increase in the number of regions.	Number of Regions	
25	Informal feedback to the Working Group	Some smaller regional groupings (e.g. Small Island States, Arab States) feel that the present application of Geographic Regions sometimes results in their particular needs being overlooked by ICANN and the very large regional organisations.	Number of Regions Allocation of countries to Regions	

ANNEX C: Geographic Regions Review Working Group Survey Materials

For a total of nearly ten weeks from 4 May 2010 through 10 June 2010 and then for the period immediately before, during and after the ICANN Public Meeting (ICANN No. 38) in Brussels Belgium the Working Group conducted a survey of the ICANN community to help them develop a better picture of the current and potential future impacts that the ICANN Geographic Regions Framework can have on ICANN operations and policy development in various ICANN organizations and regions. A total of 35 community members responded to the survey and the overwhelming majority of respondents were from the At-Large community. Those who did respond were quite thoughtful, but given the small sampling, the results are only useful for anecdotal information. The raw data from those responses and a number of written comments are compiled below for your information.

RAW STATISTICS

1. How long have you been involved with the Internet?

As at Poll close: Saturday 10 July 2010 08:00 GMT

Number of voters: 37³⁵

Ranked by votes

Rank	Candidate	Votes	%
1	15-20 years	18	48.65
2	10-15 years	12	32.43
3	5-10 years	3	8.11
4	I invented it	2	5.41
4	1-5 years	2	5.41
6	What's the Internet?	0	0.00

2. Are you involved in the ICANN community?

As at Poll close: Saturday 10 July 2010 08:00 GMT

Number of voters: 34

Ranked by votes

Rank	Candidate	Votes	%
1	Yes	33	97.06
2	No	1	2.94

³⁵ Two survey test votes were recorded by Staff.

3. If yes, how are you involved in ICANN? (please mark all that apply):

As at Poll close: Saturday 10 July 2010 08:00 GMT

Number of voters: 34

Ranked by votes

Rank	Candidate	Votes	%
1	Community Member – At-Large	20	58.82
2	Leadership – At-Large	10	29.41
3	Community Member – ccNSO	7	20.59
3	Other:	7	20.59
5	Community Member – GAC	2	5.88
5	Community Member – GNSO	2	5.88
5	Not involved in ICANN in any significant way	2	5.88
8	Leadership – GAC	1	2.94
8	Leadership – GNSO	1	2.94
8	Leadership – RSSAC or SSAC	1	2.94
8	Community Member – RSSAC or SSAC	1	2.94
12	Leadership – ASO or NRO	0	0.00
12	Leadership – ccNSO	0	0.00
12	Community Member – ASO or NSO	0	0.00

4. What is your country of residence?

34 Comments

5. What is your countr(y/ies) of citizenship?

34 Comments

6. Do you know in which ICANN Region you reside?

As at Poll close: Saturday 10 July 2010 08:00 GMT

Number of voters: 34

Ranked by votes

Rank	Candidate	Votes	%
1	Yes	33	97.06
2	No	1	2.94

7. Please classify your role in the ICANN community (please mark all that apply):

As at Poll close: Saturday 10 July 2010 08:00 GMT

Number of voters: 34

Ranked by votes

Rank	Candidate	Votes	%
------	-----------	-------	---

Rank	Candidate	Votes	%
1	Individual Non Commercial Internet User	21	61.76
2	At-Large Structure	19	55.88
3	Domain Name Owner	18	52.94
4	Non-Profit Organization	16	47.06
5	Non-Governmental Organization	13	38.24
6	Registrant	9	26.47
7	CcTLD Management	8	23.53
8	Small Business Commercial Internet User	6	17.65
8	Academic Institution/staff	6	17.65
10	Individual Commercial Internet User	4	11.76
11	Student	2	5.88
12	Domainer	1	2.94
12	Government User	1	2.94
12	Government Regulator	1	2.94
12	Internet Service Provider	1	2.94
12	Internet Address Registry (of any kind)	1	2.94
17	Large Regional Business Commercial Internet User	0	0.00
17	Large National Business Commercial Internet User	0	0.00
17	Large Multinational Business Comm Internet User	0	0.00
17	GTLTD Registrar	0	0.00
17	GTLTD Registry	0	0.00
17	Internet Exchange Point	0	0.00

8. How many years have you been part of the ICANN community?

As at Poll close: Saturday 10 July 2010 08:00 GMT

Number of voters: 33

Ranked by votes

Rank	Candidate	Votes	%
1	More than five years	14	42.42
2	Between two and five years	11	33.33
3	Between one and two years	6	18.18
4	Less than one year	2	6.06

14. Would you like to receive a copy of the results of this survey?

As at Poll close: Saturday 10 July 2010 08:00 GMT

Number of voters: 30

Ranked by votes

Rank	Candidate	Votes	%
1	Yes	28	93.33
2	No	2	6.67

15. Would you like to “subscribe” to receive copies of the Working Group’s Interim Report and Final Report when they are released?

As at Poll close: Saturday 10 July 2010 08:00 GMT

Number of voters: 30

Ranked by votes

Rank	Candidate	Votes	%
1	Yes	26	86.67
2	No	4	13.33

16. Would you be willing to participate in a follow-up interview by a member of the Working Group or a member of ICANN Staff to expand on your answers to this survey?

As at Poll close: Saturday 10 July 2010 08:00 GMT

Number of voters: 29

Ranked by votes

Rank	Candidate	Votes	%
1	Yes	26	89.66
2	No	3	10.34

SELECTION OF INDIVIDUAL RESPONDENT COMMENTS RECOVERED³⁶:

Set forth below please find comments from various survey respondents. The comments in each section are categorized by the length of time each respondent has been involved in the Internet (see Question 1). Each comment is then labeled to indicate the respondents country of residence, involvement with ICANN (Y- Yes or N- No) and the affiliated ICANN community with which they identified them self.

Poll Heading: 9. To what extent do you understand how your community applies the ICANN Geographic Regions framework to its operations and procedures?

Less than a year:

³⁶ Some comments have been translated into English from their original language. Minor typographical errors have been corrected for ease of reading. Due to processing difficulties, all written comments could not be recovered by the survey vendor.

Nonsignificant (Peru/Y/AL)

To the extent that, since I joined, I receive periodic updates and information from the Regional secretariat (Nigeria/Y/AL)

1-2 years:

AFAIK, we do apply it. Nevertheless, there's a huge gap between all of ICANN communications, and what I can effectively deliver and explain to our associates. (Italy/Y/AL)

In being able to concentrate the diverse countries in relation to its language and culture (Chile/N/AL)

The form in which our community applies to the frame of Geographic Regions of ICANN to the operations and procedures is participating from THIN the corresponding one to our region, Latin America and the Caribbean, that is to say LACRALO. Also allowing that each individual user pertaining to a certain region, has the possibility of participating, or of individual way or comprising of a ALS, THIN the corresponding one to his region. In addition, another one of the forms to apply the frame of Geographic Regions to our community is fulfilling the purpose original for which the same was created. That is to say, to obtain the geographic diversity in the composition of the Board of ICANN. And at the moment, assuring the geographic diversity the members within the corresponding organs of ICANN decision. Also the concept of “citizenship” introduced when being created considers the different geographic regions from ICANN, having to be respected the same (and the established rules to this end) at the time of the appointments of the mentioned positions. All these parameters, are to them useful community (At-Large) as far as the operations and procedures that are realised at the time of choosing a candidate who comprises of ALAC, and within her, at the time of postulating a candidate to comprise of the Board of ICANN. All these criteria of geographic diversity, besides the personal conditions of the candidates, are due to consider at the time of the postulations and is a form to apply the frame of geographic regions. (Argentina/N/AL)

I think if we improve the Arabic language during the conference calls or face to face meeting, then we will be more active and support the ICANN Geographic Regions framework to its operations and procedures. (Egypt/Y/AL)

2-5 years:

Only at international level when we dealt with ICANN subjects (Brazil/Y/AL)

We use it as the framework for our EURALO structure, mainly trying to seek a balance of representation across the European countries in EURALO (Germany/Y/AL)

Our ALS is a part of NARALO and that organisation is our link to ALAC and thus to ICANN (Canada/Y/AL)

More than 5 years:

Elected officials ALAC by area. An regional organization of ALSs by areas. Work groups with a participation of each area. A reference mark in NomCom by area. (France/Y/AL)

ALAC structure is governed by the Geo Regional structure of ICANN (Australia/Y/AL-ccNSO)

The regional framework is a useful instrument to promote geographical balance in ICANN at all levels. However, regional entities in the ICANN context have limited value (CENTR, RALOS, RIRs) because of the global harmonization of policies and the fact that Internet communications tend to "flatten" organizational structure. (Belgium/Y/AL-GAC)

As a ccTLD – directly (Armenia/N/ccTLD)

At Large: high level of understanding
GNSO: reasonable understanding (Japan/Y/AL-GNSO)

I believe regional representation is encouraged on the council and in working groups. (Australia/Y/ccNSO)

LACTLD as regional association of ccTLDs includes to ccTLDs of Latin America and the Caribbean but finds that some ccTLDs that they [estan] in region LAC (physically) not find in region LAC of the ICANN, reason why the division of the ICANN is taken as it bases but it does not restrict the membership in LACTLD: (Peru/Y/ccNSO)

I understand very well how my communities apply the ICANN regio faramework to their operations and procedures (USVI/Y/AL-ccNSO)

Since that we (Arab Region) are not presented and recognized (as a region) in ICANN geograpical regions then my community is left outside some if not many of the icann's activities and organiztions. (Saudi Arabia/Y/ccNSO)

Currently our community has no problem with the framework of ICANN's Geographic Regions and its impact on our operations and procedures. Its impact is applied normal to Latin America. (Panama/Y/ccNSO)

Poll Heading: 10. To what extent does the ICANN Geographic Regions framework provides any benefits to your ICANN community? If there are benefits, please describe them. If not, why not?

Less than a year:

The private organization in charge of ccTLD .pe, is perhaps the most effective instrument to transfer direct benefits of the ICANN to the community of Internet in Peru, at the moment does not deliver no attack for promotion of Internet in the country. (Peru/Y/AL)

I have just joined and so time will tell if there are benefits derivable from this (Nigeria/Y/AL)

1-2 years:

AFAIK, we do apply it. Nevertheless, there's a huge gap between all of ICANN communications, and what I can effectively deliver and explain to our associates. (Italy/Y/AL)

The benefit that encounter is to be able to reunite to us, to interchange situations and experiences, and to carry out works with Icann altogether (Chile/N/AL)

Top of Form

Within the benefits that community contributes to him Marco of Geographic Regions, it is the possibility of working with members of the region in questions that are similar to each one of the ALSs which they participate. Each of these people comes from countries with similar histories, idiosyncracies, customs, socio-economic situations. This facilitates the understanding of problems that can affect to the end users of the region and the search of solutions that also will be fitted within similar parameters. What I consider unfavorable of Marco of Geographic Regions is the lack of multilingualism. The lists of discussion and the videophone conferences, by ex., are realised only in two languages. English and Spanish. In our region we have an important number of users and some ALSs of Portuguese speech, originating of Brazil. I understand that for them the participation becomes difficult to them when not considering its language, limiting the number of people who can participate, to contribute, to collaborate, etc., in our region. Also I consider that it must have a greater interaction between the different geographic regions, that is to say, the 5 Thin ones conform that it. Perhaps as a monthly meeting of LACRALO is realised, he would be advisable that is realised a periodic meeting between different the Thin ones. This because LACRALO still has little life and perhaps with this type of meetings is positive to learn of the experience of the Thin ones with greater antiquity. Also this different type of more direct communication between the Thin ones could generate benefits for each of them, without losing the own localismos of each region. In addition, another one of the forms to apply the frame of Geographic Regions to our community is fulfilling the purpose original for which the same was created. (Argentina/N/AL)

ICANN Africa is very active one, which we attend a monthly conference call, but we need more face to fcae meeting to improve our activities. (Egypt/Y/AL)Bottom of Form

2-5 years:

Regional integration, change of experiences with differentiated near countries and nonnear others but of culture. Important for the development of the regions. (Brazil/Y/AL)

it has been useful in fostering exchange across European countries, particularly when funding was still provided for each ALS to attend the ICANN meetings in its region (Germany/Y/AL)

It provides us with links to other groupings in our geographic region (Canada/Y/AL)

More than 5 years:

A better representation of the users of the World. (France/Y/AL)

for ALAC it provides specific global balance to ensure regional and cross regional representations is equivalent across all Geo Regions in most of not all we do... (Australia/Y/AL-ccNSO)

Well, actually, the regional framework has tended to reduce European representation in ICANN because of the growing salience of other global regions, in recent years.

Most European entities would be equally comfortable working through a regional entity (CENTR, EURALO ...) as working directly with ICANN and its SOs and ACs. (Belgium/Y/AL-GAC)

There are benefits in general - ICANN is a coordinating body, ISOC.AM is a local country code responsible organization (Armenia/N/ccTLD)

The existence of Regional TLD organisations (AfTLD, APTLD, LACTLD, Centr) is a benefit to members of the community. These reflect, but are not a direct result of the ICANN Regions framework. (Australia/Y/ccNSO)

Aid to the balance of global representation. (Peru/Y/ccNSO)

I understand that the ICANN GR framework provides the benefit of English language by including the USVI in the North American region. However, the Caribbean region sub-standard infrastructure, poor Internet access, low bandwidth availability, high latency, high cost, poor coverage, lack of ALSs, mixture of languages, travel difficulties and the high-cost of access to ICANN, ALAC and RALO meetings are not addressed by being a member of the North American region... nor would they be addressed by being a memeber of any other existing ICANN GR. (USVI/Y/AL-ccNSO)

The existing ICANN GR does not provide our community (Arba Region) the right representation in ICANN processes and structure. If the Arab region is recognized as one of ICANN regions, then we will be better represented in ICANN processes and structure, our problems and concerns will be easily heard and dealt by ICANN, and our community can help in building internationalized ICANN. (Saudi Arabia/Y/ccNSO)

The framework of ICANN's Geographic Regions gives us the benefit of sharing with counterparts in our region and join organizations close to our traditional and historical circles of common interests, such as LACTLD and LACNIC. (panama/Y/ccNSO)

Poll Heading: 11. Are there any potential applications of the ICANN Geographic Regions framework that you think are not currently employed by ICANN that could be applied by your community?

Less than a year:

Promotion of Internet and accessibility to dominions ccTLD .pe (Peru/Y/AL)
I believe the National communities of ICANN should be empowered and capacity increased to be able to perform as independently as possible and be part of the larger Regional Body, To reduce the workload on the Regional secretariats (Nigeria/Y/AL)

1-2 years:

I do not know the existence of some potential application of the frame of Geographic Regions of ICANN, that at the moment is not being used and that can be applied community. (Argentina/N/AL)

May be soon, (Egypt/Y/AL)

2-5 years:

Iguelitario treatment to the all regions without distinction (Brazil/Y/AL)

Hold regional ALS meetings financed by ICANN, and hold more meetings like the Mexico global ALS summit to link together the regional at-large organizations (Germany/Y/AL)

More than 5 years:

It would be although all the groups use the areas as bases of their representation. L' ICANN should provide means so that each RALO can organize physical AG regularly. (France/Y/AL)

We could sub set parts of AP to assist with some size, time zone and diversity issues (not language as we have diverse languages in the region so EN is the fall back for most) for collaboration aids but in general No (Australia/Y/AL-ccNSO)

Of course, there are lot of potential applications that could be applied to Armenia. These applications possible to implement directly or by regional IRs, in our case via RIPE (Armenia/N/ccTLD)

It would be possible to be taken to fortify the regional representation of the ICANN, using as it connects to the RO of ccTLDs and to the RIR of this region (Peru/Y/ccNSO)

Not at this time, or in the current framework. Possibly by permitting any given community to be considered a part of any number of smaller regions for different purposes. For example: one for language on any given ICANN related issue, another for At-Large membership, another for technical reasons, another for address space, another to represent a community on a specific subject that is of geographic importance, another for outreach purposes, another that is more relevant to local conditions, etc. (USVI/Y/AL-ccNSO)

Poll Heading: 12. Are you aware of any specific problems (and potential solutions) that exist with the current ICANN Geographic Regions framework that impact you, your organization or community?

Less than a year:

Problem: Administration of ccTLD.pe Solution: To conform a Committee of Management of ccTLD to participation of ALS and the Peruvian State (Peru/Y/AL)

I believe the only problem I can observe is in the area of choosing representatives for ICANN activities from the region. This should be based on Nationality rather than regional as the tendency could be there a particular set of representatives to be the only representatives at major events (Nigeria/Y/AL)

1-2 years:

I do not have knowledge (Chile/N/AL)

I consider specifically that within the Region of Latin America and the Caribbean a participation major exists, of ALSs, Latin America and not that the Caribbean. It seems to me advisable to obtain a participation major of the rest of the countries of the Caribbean that still do not have ALSs, as well as of the missing countries of Latin America. I fodder that the participation major is obtained with Outreach

major from ICANN and from those who already we comprised credited of the ALSs before ALAC. (Argentina/N/AL)

Of course, the lack of communication is need more improvement by develop a new professional network which can help ALS members to communicate together and in the same time can recruit new members and volunteers, I was suggest the a platform which can support us on this issue. (Egypt/Y/AL)

2-5 years:

It seems to us that there is an adiferencia between the supports, but only one false impression, because exactly we do not have from Brazil substantial information of the activities and effective information on the other regions. Habria a deficiency of information on the development of them. (Brazil/Y/AL)

No, I don't think, that there are any problems with it in our geographic region (Germany/Y/AL)

Only with respect to the requirement to get ICANN funding to attend the ICANN meetings in our region; if this funding is terminated, I am not sure that the regional at-large structure will remain cohesive because face-to-face interaction is vital to built trust and enthusiasm and educate yourself about the breadth of issues ICANN is dealing with at any given time, as opposed to the one or few issues each ALS may be grappling with individually (Germany/Y/AL)

The division between the North American Region and the Latin American region seems somewhat arbitrary. There are non Spanish speaking ALS organisations in the Caribbean that might be happier as part of the North American region (Canada/Y/AL)

More than 5 years:

On the total community with a nonequivalent representation of great communities (in particular linguistic)... (France/Y/AL)

ISOC.AM is informed about ICANN initiatives through ICANN publications (Armenia/N/ccTLD)

The Asia/Australia/Pacific Region may be too large and heterogeneous to be effective. (Australia/Y/ccNSO)

ccTLDs are some that being physically in LAC is even considered like part of another region, but that an impediment for his membrecia, is a reality with which to fight. (Peru/Y/ccNSO)

Yes. Arab ccTLDs, Arab LIRs, private sector, civil societies, ... etc are scattered around some with Asia pacific, some with Europe, and some with Africa.

Current ICANN Geo regions consists of 5 regions. It does not recognize the Arab Region (which is bigger than Europe) . While, the Arab regions consists of 22 countries and recognized by a number of international organizations such as:
International Labour Organization,
International Telecommunication Union, Development
United Nations Development Programme,
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization,
United Nations Human Settlements Programme
United Nations Information Centers
United Nations Industrial Development Organization
United Nations Development Fund for Women ;
International Strategy for Disaster Reduction
World Intellectual Property Organization

To participate intelligently and fruitfully for both the local communities as well as to ICANN community, An Arab region MUST be created under the ICANN Geographical Regions. Its members are the members of the Arab League, namely:

Hashemite Kingdom of Jordan
United Arab Emirates
Kingdom of Bahrain
Republic of Tunisia
People's Democratic Republic of Algeria
Federal and Islamic Republic of Comoros
Republic of Djibouti
Kingdom of Saudi Arabia
Democratic Republic of Sudan
Syria Arab Republic
Somalia Democratic Republic
Republic of Iraq
Sultanate of Oman
Palestine
State of Qatar
State of Kuwait
Lebanese Republic
Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya
Arab Republic of Egypt
Kingdom of Morocco
Islamic Republic of Mauritania
Yemen Arab Republic (Saudi Arabia/Y/ccNSO)

Poll Heading: 13. Are there any other issues regarding the current ICANN Geographic Regions framework that you would like to raise?

Less than a year:

None for now. But when it does arise I will raise it through other channels
(Nigeria/Y/AL)

1-2 years:

Spam; underground economy; next years Africa's cybercrime possible abuses; lack of Internet&cybercrime-related legislations in countries of the world.
(Italy/Y/AL)

In the first place it would want to mention that they seem me suitable east type of surveys for several reasons, among them, to reaffirm the commitment assumed by each ALS to participate in the questions that affect each region, to determine the degree of collaboration of each region with subjects affects that us to all and to serve as testeo to know who are those that would have to be participating (for being ALSs certified) and they are not doing it. And secondly, tie concretely with Marco of Geographic Regions, and only enabled to think about the region of which I comprise, Latin America and the Caribbean, I it would like to realise a suggestion. The countries of the Caribbean have a reality different from the countries of Latin America. Perhaps outside necessary to analyze if he is advisable or not that both comprise of the same geographic region. It could be probable, that comprising of different geographic regions, each of them separately, can obtain a greater growth and participation. Perhaps also majors could be obtained economic bottoms to stimulate to each of them, besides a specific dedication from ICANN, that contemplates the particularities of each of these spaces. Especially, to obtain a greater diffusion of the questions of ICANN in the countries of the Caribbean, that count with smaller amount of ALSs within LACRALO. This is in agreement with the faculty that is granted to him to the Board, to determine the countries which they comprise of each region, to review its composition from time to time, to determine if any change is appropriate, considering especially, the evolution of Internet. (Argentina/N/AL)

Yes, We need to develop an ICANN guide for ALS members in Arabic language, i hope if ICANN can develop one or help us to develop it. (Egypt/Y/AL)

2-5 years:

None

More than 5 years:

It is difficult to balance, for example, an area with little country and many users and an area with more country but also many utilisateurs. (France/Y/AL)

as mentioned, I think the framework is useful, provided it it strengthened by funded face-to-face meetings within each region and, every once in a while, across the regions (Germ/Y/AL)

Yes, there are various regions, each of these regions has its specific problems. Among them - language and the size of country. It will be very important to underline common problems for small countries with non Latin alphabet.
(Armenia/N/ccTLD)

The established regions are in a suitable and potential balance the representation diversity; nevertheless always it is possible to improve.
(Peru/Y/ccNSO)

Please consider adding Arab region to ICANN as you can see our community is [m]aking a very good and solid representation in ICANN processes and structure.
(Saudi Arabia/Y/ccNSO)

Yes I need to include my ARAB ICANN Region (Sudan/Y/NCUC)